



COMMUNE
DE
LAROQUE-DES-ALBÈRES

66740

Téléphone 04 68 89 21 13
Télécopie 04 68 95 42 58

Le 25 juin 2025



Le Maire de LAROQUE DES ALBERES

A

Monsieur le Président de la Communauté de
Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de
L'Illobérès

3, Impasse de Charlemagne

66 700 ARGELES SUR MER

Objet : demande de fonds de concours - Rénovation des voiries et espaces publics secteur Avenue
Joffre / Rue du Ruisseau et piétonnisation au cœur historique

P.J. : 1 dossier

Monsieur le Président de la Communauté de Communes,

J'ai le plaisir de vous adresser une demande de subvention au titre du fonds
de solidarité 2022 - 2026. Celle-ci concerne la Rénovation des voiries et espaces publics secteur Avenue
Joffre / Rue du Ruisseau ainsi que la piétonnisation au cœur historique.

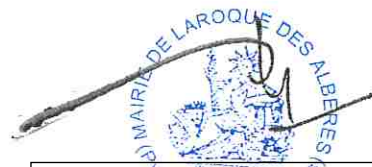
Le dossier complet vous présentant ledit projet ainsi que ses intérêts pour la
commune et plus largement pour l'attractivité du territoire communautaire est annexé au présent
courrier.

Je tiens à vous préciser que ce projet vient en complément de la réhabilitation
des réseaux d'eau et d'assainissement menés par la CCACVI en début d'année 2025

Je vous remercie d'avance pour l'attention que vous porterez à la présente
demande, et vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la Communauté de Communes, l'expression
de ma considération la plus respectueuse.

Le Maire,

C. NAUTÉ



Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20250718-DL2025-0155-DE
Date de télétransmission : 22/07/2025
Date de réception préfecture : 22/07/2025

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 19 juin 2025

- Nombre de conseiller en exercice : 19
- Présents à la séance : 14 + (2 procurations)
- Date de convocation : 12 juin 2025
- Affichage de la convocation : 20 juin 2025

DELIBERATION n° 43D2025

**OBJET : DEMANDE D'UN FOND DE CONCOURS A LA CC ACVI POUR
LE PROJET DE REHABILITATION DE LA VOIRIE ET DES ESPACES
PUBLICS SECTEUR JOFFRE/RUE DU RUISSEAU**

PRESENTS : Christian NAUTE, Robert SANCHEZ, Guillaume COLL, Laetitia COPPEE, Jean Paul SAGUE, Tanya VANDENBERGHEN, Marion FERRER, Gérard PUJOL, Joelle VIDOT, Kurt MAIER, Alain NICOLAS, Mary RADFORD, Pierre FERRER, Lucien ROBERT

ABSENTS : Monique FOUILLEUX DREVET qui a donné pouvoir de voter à Christian NAUTE, Serge NAVARRO qui a donné pouvoir de voter à Jean Paul SAGUE, Patrice REMY, Didier RODRIGUEZ, Marc VIDAL

RAPPORTEUR : Christian NAUTE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V ou L5215-26 ou L5216-5 VI,

Vu la délibération du Conseil communautaire, en date du 25 novembre 2022, approuvant le Règlement d'attribution des fonds de concours pour ses communes membres et notamment pour la Commune de Laroque des Albères,

Vu les Statuts de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérès (ACVI) et notamment les dispositions incluant la Commune de Laroque des Albères, comme l'une de ses communes membres, rendant la Communauté de Communes ACVI compétente en matière de « maillage de commerces de proximité » conformément au « Projet de territoire » (fiche 14) arrêté par délibération en date du 21 septembre 2021,

Considérant que la commune de Laroque des Albères, souhaite « Rénover la voirie et les espaces publics dans le secteur Avenue JOFFRE/rue du RUISSEAU »

dans ce cadre, il est envisagé de demander un fonds de concours pour ce projet à la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris (ACVI),

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERE et à l'UNANIMITE

DECIDE de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illiberis (ACVI) en vue de participer au financement du projet relatif à la « Réhabilitation de la voirie et les espaces publics dans le secteur Avenue JOFFRE /rue du RUISSEAU », à hauteur de 24.36% du montant hors taxe du projet, soit 70 000,00€.

PRECISE que le montant estimatif du projet s'élève à **287 304.00HT** (Travaux + MOE),

AUTORISE le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme,

M. le Maire, Christian NAUTÉ

REÇU EN PREFECTURE

le 20/06/2025

Application agréée E-legalite.com

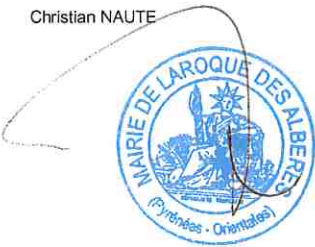
99_DE-066-216600932-20250619-4302025-DE

Coût estimatif de l'opération				
Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou l'APD, la délibération et le plan de financement				
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant accessibilité (catégorie 2/B)	dont montant rénovation énergétique (catégorie 2/C)
Maîtrise d'œuvre			A proraliser le cas échéant	
Maitrise d'œuvre	BE2T	17 100,00 €		
Études complémentaires / frais annexes			A proraliser le cas échéant	
Etude de faisabilité	BE2T	3 985,00 €		
Sondages de sol	BE2R	1 420,00 €		
Sous-total MOE/Études		22 505,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)			A détailler le cas échéant	
travaux voirie et piétonnisation	Travaux Publics Catalans	264 799,00 €		
Sous-total travaux ou acquisitions		264 799,00 €	0,00 €	0,00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		287 304,00 €	0,00 €	0,00 €
Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens				0,00%
DETR			75 600,00 €	26,31%
DSIL				0,00%
FNADT				0,00%
Autres aide Etat				0,00%
Conseil régional				0,00%
Conseil départemental			71 704,00 €	24,96%
EPCI			70 000,00 €	24,36%
Autre collectivité				0,00%
à préciser				0,00%
Sous-total aides publiques	Taux de financement public		217 304,00 €	75,64%
Autres aides non publiques				
à préciser				
Sous-total autres aides non publiques			0,00 €	
Part de la collectivité	Fonds propres		70 000,00 €	
	Emprunt			
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
	Participation du maître d'ouvrage		70 000,00 €	24,36%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			287 304,00 €	

Le maître d'ouvrage s'engage sur le plan de financement de l'opération tel qu'annoncé ci-dessus
qui est conforme à celui sur lequel le conseil municipal, de communauté ou syndical s'est prononcé.

Fait à : LAROQUE DES ALBERES
Le : 5 novembre 2024

Le Maire
Christian NAUTE





Notice de présentation du projet

Intitulé de l'opération : Rénovation des espaces publics du secteur « avenue Joffre/ rue du ruisseau » et piétonisation du cœur historique

1. Le contexte :

L'avenue JOFFRE constitue un des accès principaux au cœur historique des Laroque des Albères.

Les réseaux d'eau et d'assainissement de ce secteur étant très dégradés, la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérus a effectué leur rénovation en début d'année 2025, afin de sécuriser le réseau et éviter les fuites.

La commune souhaite compléter ces travaux sur les réseaux par une réhabilitation des voies, des trottoirs et des stationnements. En effet, l'avenue Joffre et la Rue du Ruisseau sont les seules rues non rénovées du cœur historique. Leur réfection permettrait une sécurisation de la circulation automobile et piétonne ainsi qu'une optimisation du stationnement dans un secteur comptant de nombreux commerces.

Le projet comporte également un volet environnemental assez conséquent :

- la commune souhaite, en plusieurs points, développer de la végétalisation en pieds d'immeuble afin de lutter contre la surchauffe urbaine
- la commune souhaite également « piétonniser » le cœur historique par la pose de bornes rétractables. Cela permettrait de limiter la place de la voiture dans le cœur historique en limitant exclusivement l'accès motorisé aux riverains et ayant droits. Outre l'aspect tranquillité publique, cette piétonnisation permettra de favoriser les mobilités douces et contribuera ainsi à une amélioration de la qualité de vie dans ce secteur.

2. Les objectifs et les enjeux :

- Rénovation et piétonisation de l'espace public pour permettre une meilleure « cohabitation » de la voiture et des modes de déplacement doux dans le centre historique.
- Amélioration du cadre de vie dans le cœur historique par la limitation de la circulation aux seuls riverains et ayant droits
- Favorisation des modes de déplacement doux
- Lutte contre la surchauffe urbaine

3. La nature de l'opération :

Rénovation des voies, trottoirs et stationnement, végétalisation, piétonisation du cœur historique
(cf étude de faisabilité)

4. Le degré de priorité du projet ou l'urgence de sa réalisation :



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

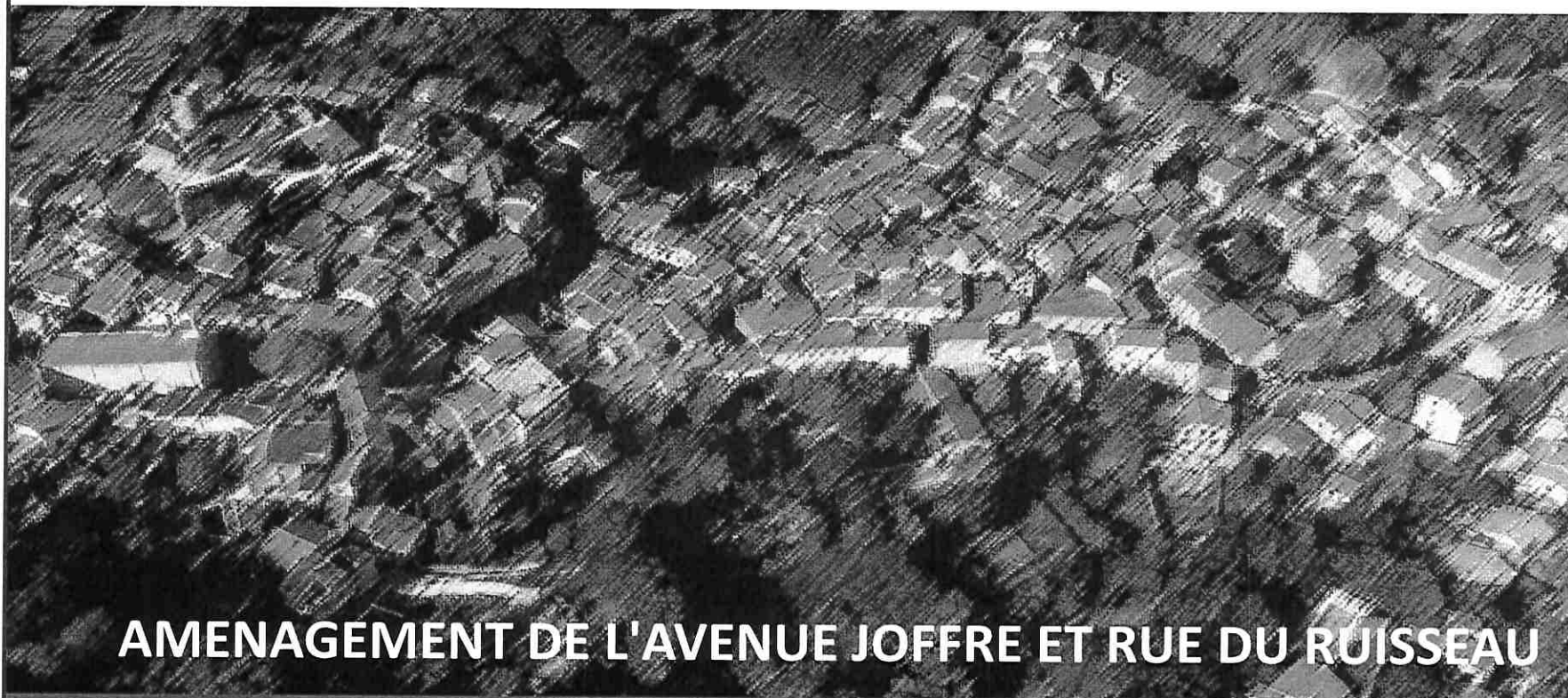
COMMUNE DE LAROQUE-DES-ALBERES

Maître d'Ouvrage :

COMMUNE DE LAROQUE-DES-ALBERES

18 rue du Docteur Raymond Carbonneil

66740 LAROQUE-DES-ALBERES



AMENAGEMENT DE L'AVENUE JOFFRE ET RUE DU RUISSEAU

ETUDE DE FAISABILITE

agence b+p
urbanisme paysage
17 rue de la République 66100 Perpignan
04 68 88 00 00

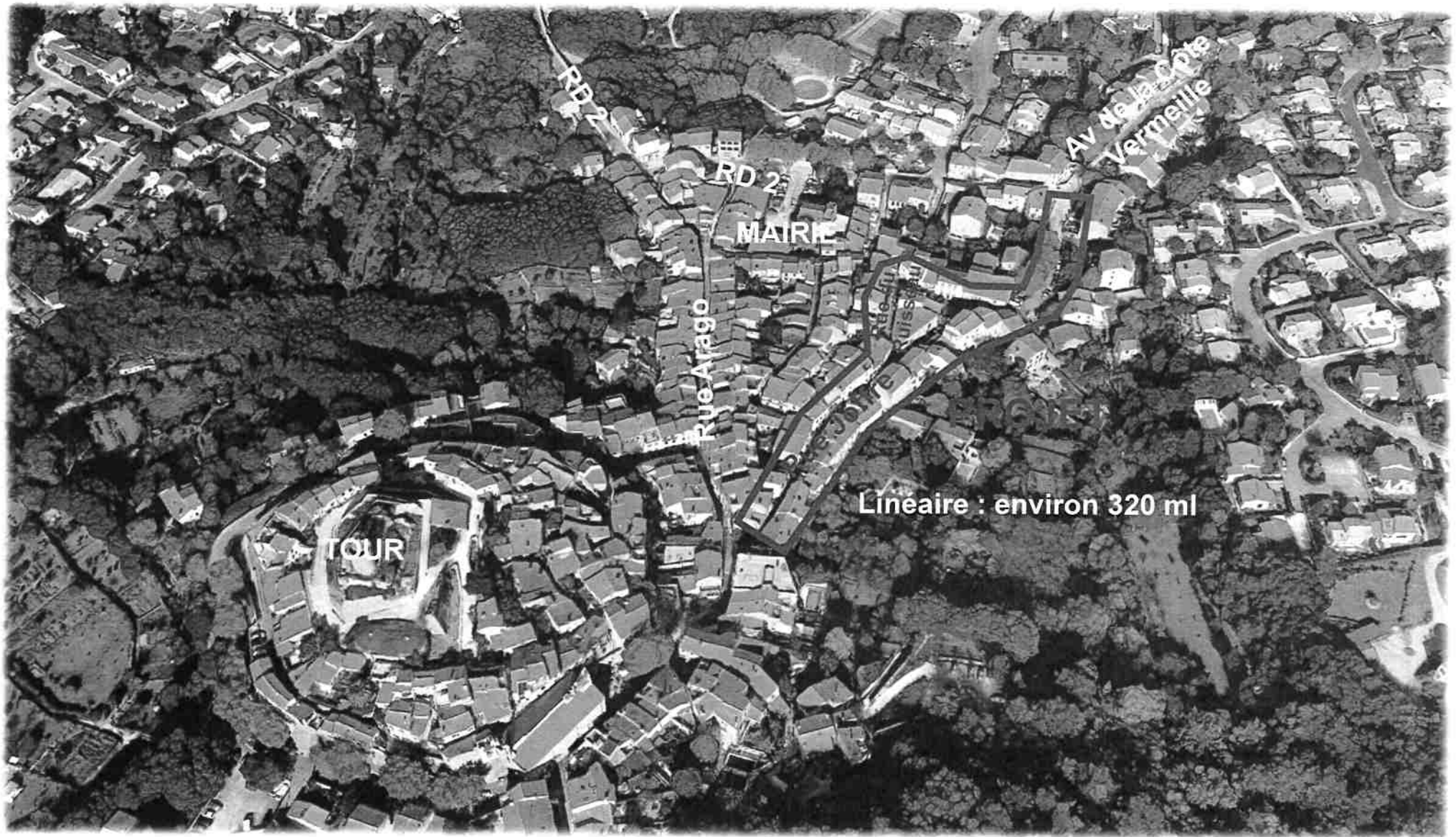


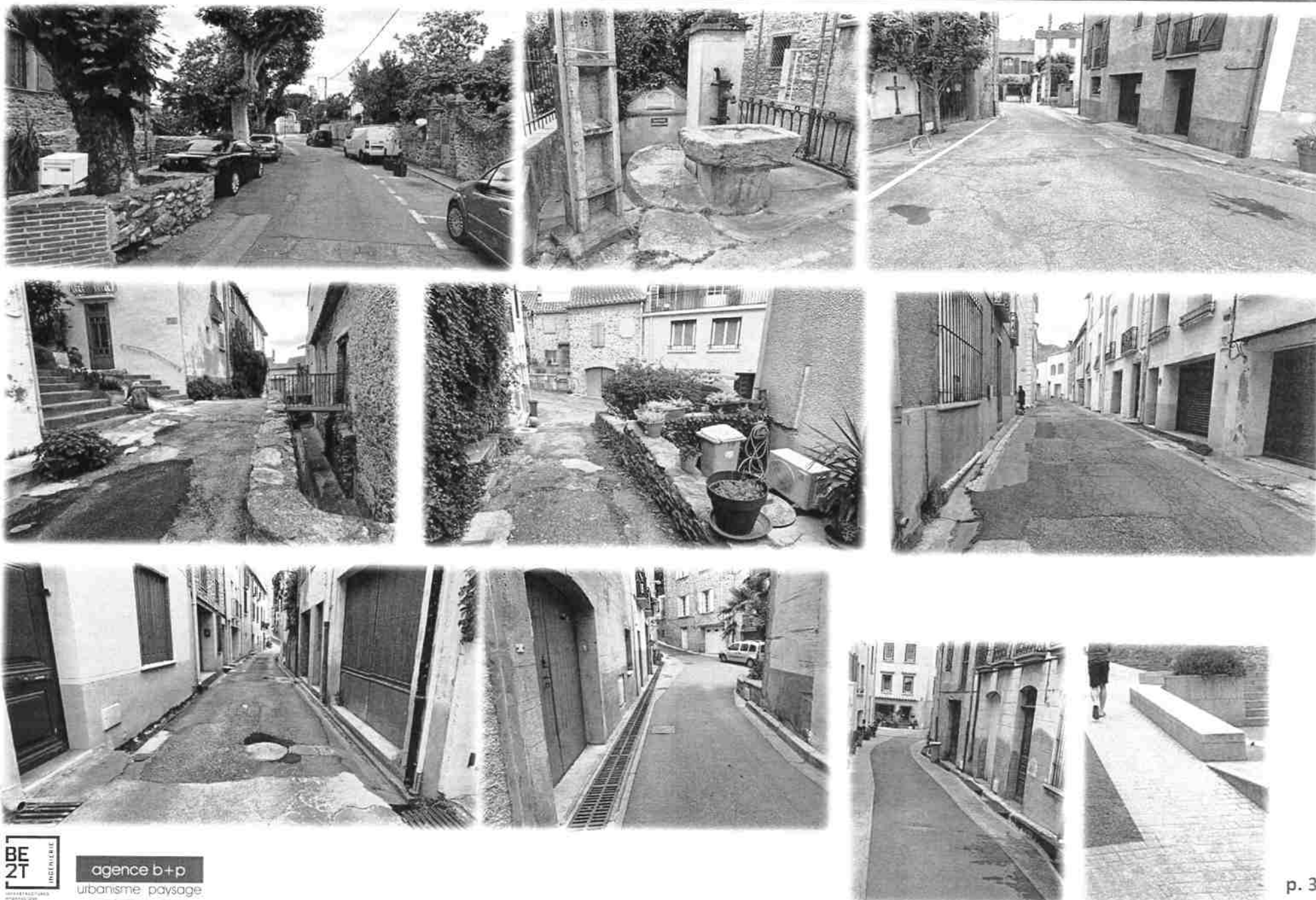
Maîtrise d'œuvre

BE2T INGENIERIE Bureau d'études techniques

440 Rue James WATT – TECNOSUD

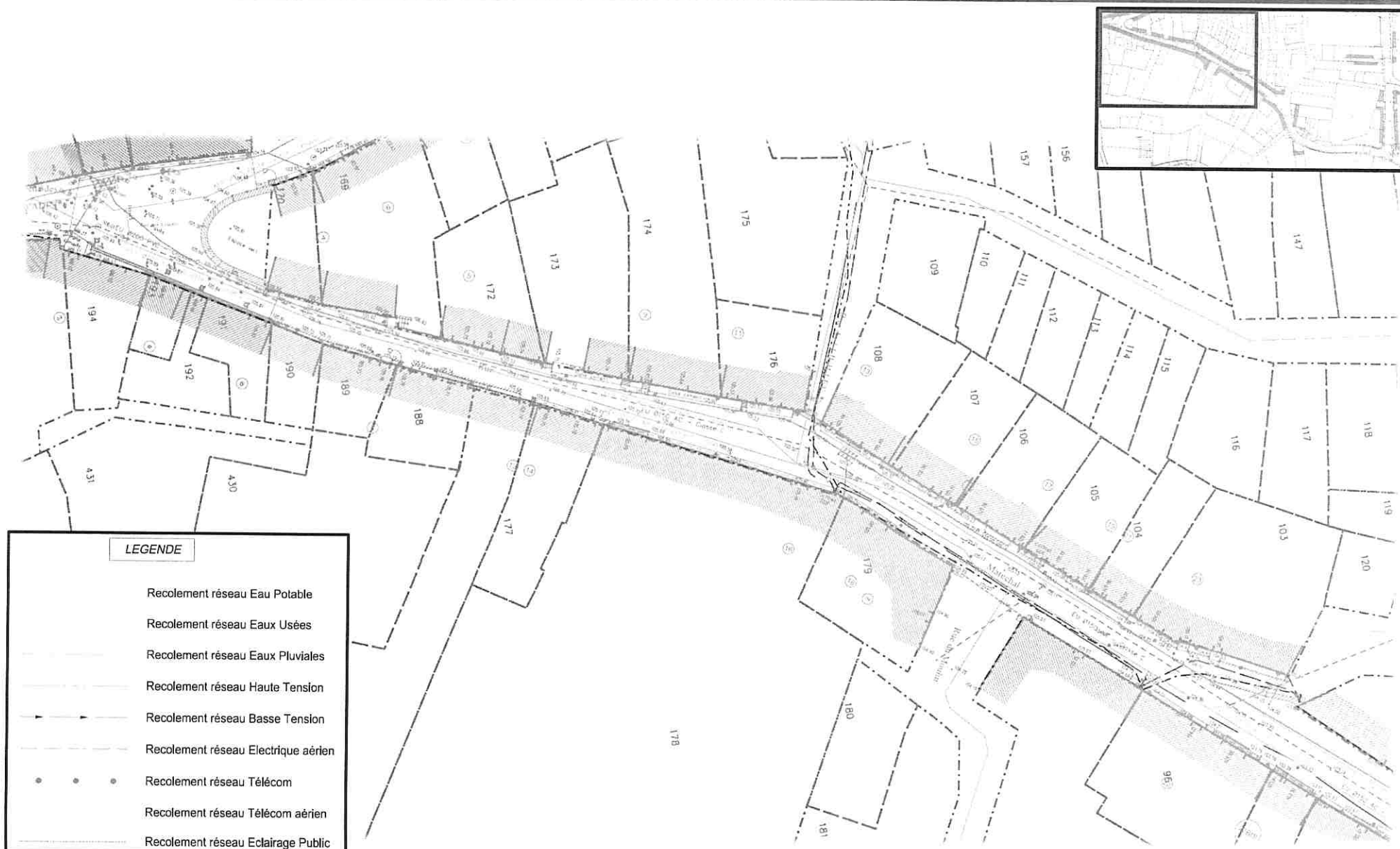
Bâtiment Topaze – 66100 PERPIGNAN



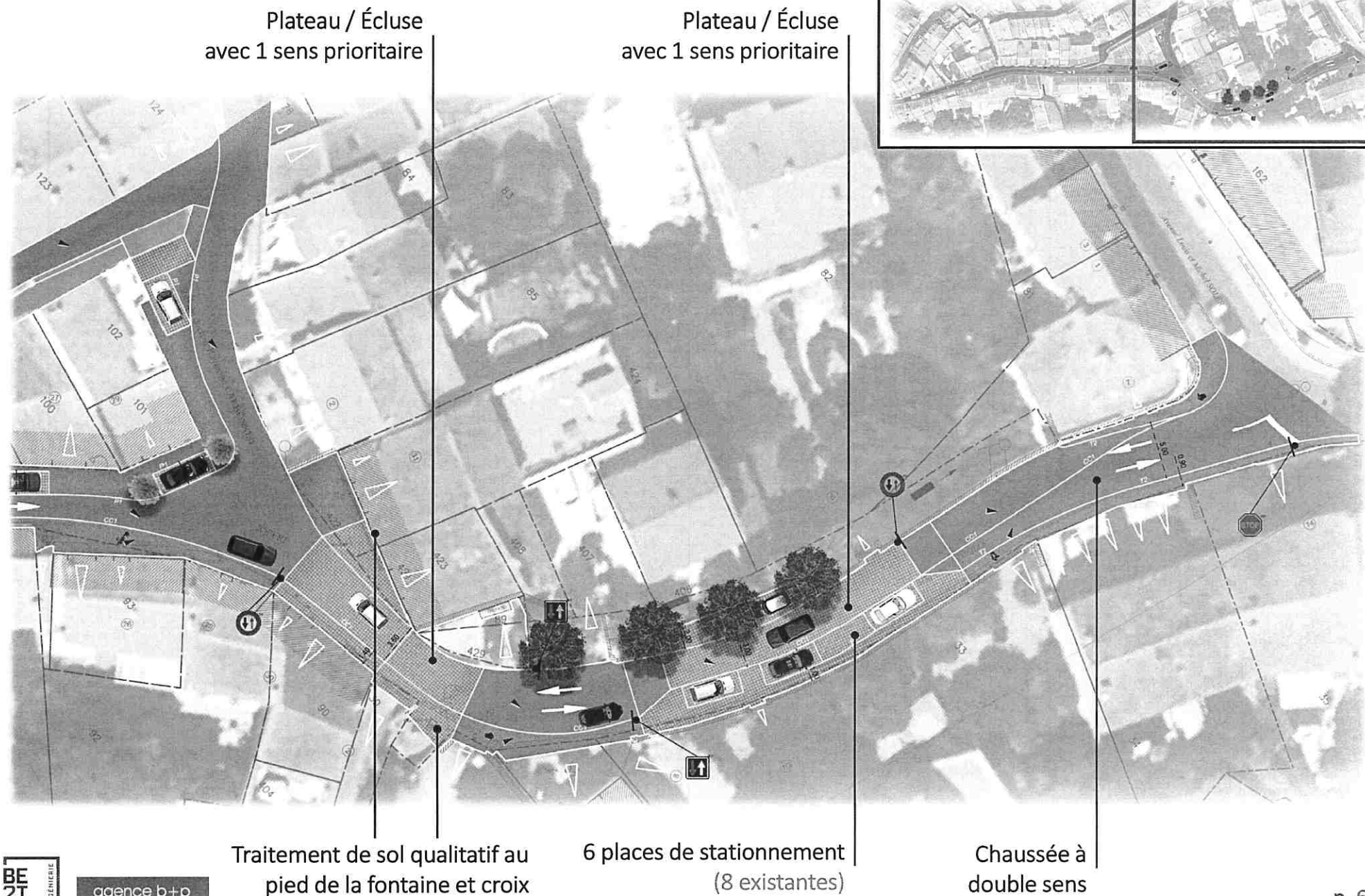




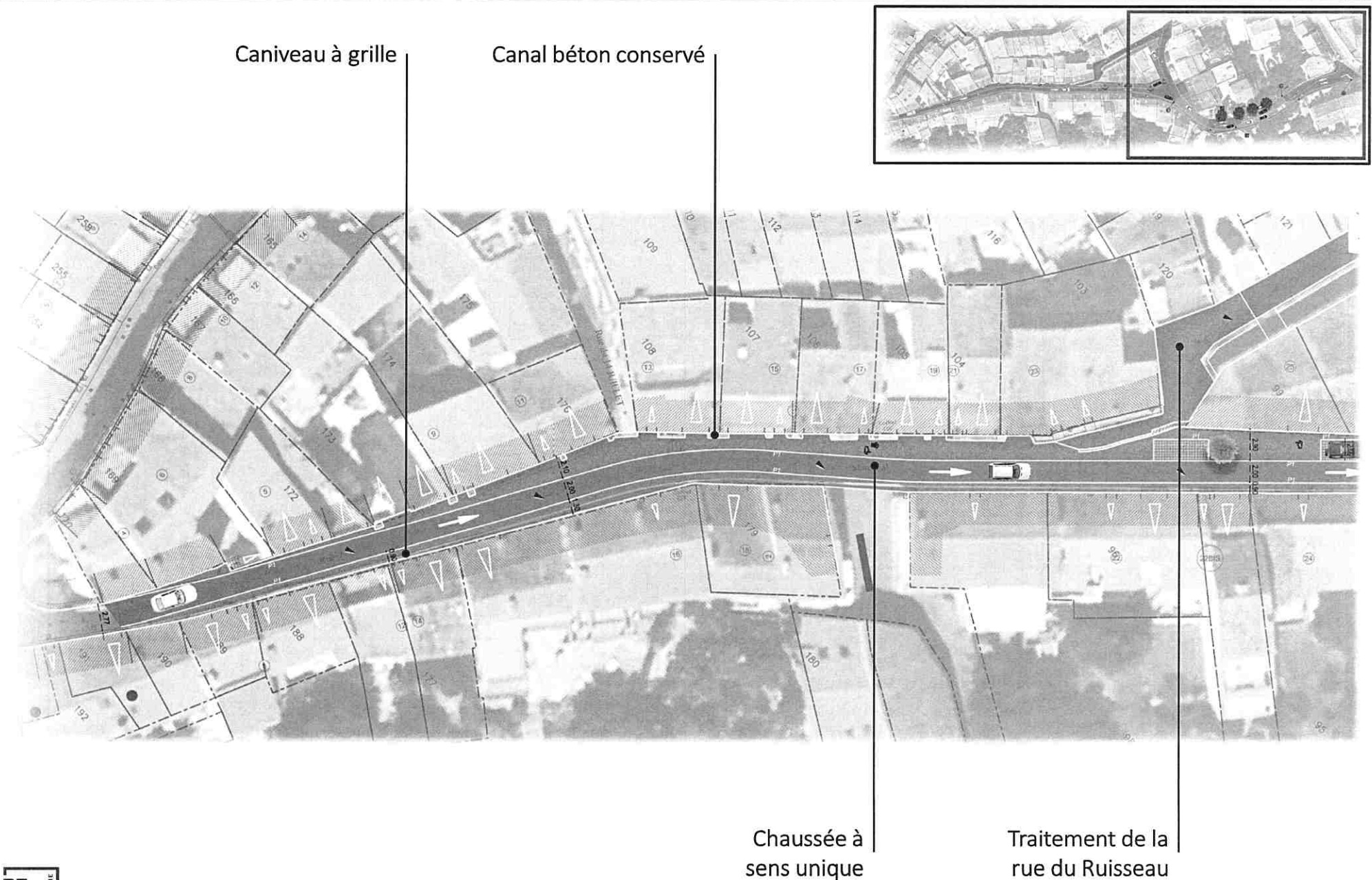
ETAT DES LIEUX – PLAN ET RESEAUX EXISTANTS – PLANCHE 2



PROPOSITION D'AMENAGEMENT – PLANCHE 1



PROPOSITION D'AMENAGEMENT – PLANCHE 2



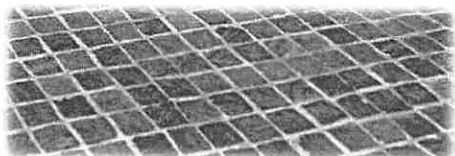
PROPOSITION D'AMENAGEMENT – TRAITEMENTS / MATERIAUX



Chaussée
Enrobées Noirs



Trottoirs
Béton désactivé



Chaussée et stationnements
Pavés béton « aspect pierre »

Bordures
En béton moulé « aspect pierre »



ESPACES VERTS - REFERENCES GRAND POT / TRAITEMENT PIED DE FACADE



PROPOSITION D'AMENAGEMENT – ESTIMATION PREVISIONNELLE TRAVAUX



1 TRAVAUX PREPARATOIRES

N°	DESIGNATIONS	Prix H.T.	QUANT.	U.	Total H.T.
1- 1	Préparation, installation de chantier	12 500,00	1,00	U	12 500,00
1- 2	Dossier d'exécution	2 000,00	1,00	U	2 000,00
1- 3	Panneau d'information	1 800,00	1,00	U	1 800,00
1- 4	Sondages préliminaires	400,00	1,00	U	400,00
1- 5	Protection des arbres pendant la durée du chantier	75,00	4,00	U	300,00
1- 6	Démolition de maçonnerie ordinaire	75,00	5,00	m3	375,00
1- 7	Démolition de maçonnerie en béton armé	110,00	3,00	m3	330,00
2- 8	Nettoyage sur l'emprise des travaux	2 000,00	1,00	Forf	2 000,00

TOTAL TRAVAUX PREPARATOIRES

19 705,00

2 TERRASSEMENTS GENERAUX

N°	DESIGNATIONS	Prix H.T.	QUANT.	U.	Total H.T.
2- 1	Sciage du revêtement	7,00	100,00	ml	700,00
2- 2	Terrassement en déblai	15,00	600,00	m3	9 000,00
	Chaussée				
	Trottoir				
	Pavés				
2- 3	Evacuation des déblais excédentaires	11,00	600,00	m3	6 600,00
2- 4	Purges complémentaires	60,00	5,00	m3	300,00

TOTAL TERRASSEMENTS GENERAUX

16 600,00

3 VOIRIE - CHAUSSEE

N°	DESIGNATIONS	Prix H.T.	QUANT.	U.	Total H.T.
3- 1	Reglage et compactage	1,00	1 880,00	m2	1 880,00
3- 2	Essais de plaque	1 500,00	1,00	U	1 500,00
3- 3	Matériaux 0/80	41,00	270,00	m3	11 070,00
	Chaussée				
	Pavés				
3- 4	Matériaux 0/315	43,00	275,00	m3	11 825,00
	Chaussée				
	Pavés				
	Trottoir				
3- 5	Bordures en béton moulé aspect pierre				
	Bordures T2	75,00	60,00	ml	4 500,00
	Caniveaux CS1	70,00	40,00	ml	2 800,00
	Caniveaux CC1	100,00	120,00	ml	12 000,00
	Bordures P1	55,00	500,00	ml	27 500,00
3- 6	Fourreaux T.P.C. arrosage y compris tranchées				
	TPC DN 110 mm	30,00	45,00	ml	1 350,00
3- 7	Mise à la côte des éléments	100,00	100,00	U	10 000,00
3- 8	Changement de tampons	350,00	3,00	U	1 050,00
3- 9	Revêtement béton désactivé	48,00	580,00	m2	27 840,00
3- 10	Pavés béton aspect pierre	145,00	400,00	m2	58 000,00
3- 11	Imprégnation sablée	1,00	900,00	m2	900,00
	Chaussée				
3- 12	Enrobés à chaud 130 kgs/m2	19,00	900,00	m2	17 100,00
	Chaussée				
3- 13	Mobilier urbain				
	Potelets	200,00	8,00	U	1 600,00
	Potelets tête blanche PMR	220,00	16,00	U	3 520,00
	Grille d'arbre (fabrication sur mesure)	3 000,00	1,00	U	3 000,00
	Banc	1 500,00	2,00	U	3 000,00
	Corbeille	800,00	1,00	U	800,00
3- 14	Grand pot + Végataux	1 500,00	3,00	Forf	4 500,00
3- 15	Signalisation verticale	6 500,00	1,00	Forf	6 500,00

3 TOTAL VOIRIE - CHAUSSEE

212 235,00

PROPOSITION D'AMENAGEMENT – ESTIMATION PREVISIONNELLE TRAVAUX



4 RESEAU EAUX PLUVIALES

N°	DESIGNATIONS	Prix H.T.	QUANT.	U.	Total H.T.
4- 1	Tranchée pour réseau EP				
	Ø300	60,00	30,00	ml	1 800,00
	Ø400	65,00	30,00	ml	1 950,00
4- 2	Evacuation des terres	10,00	40,00	m3	400,00
	Ø300				
	Ø400				
4- 3	Remblaiement en 0/315	41,00	40,00	m3	1 640,00
4- 4	Grillage avertisseur marron détectable	1,00	60,00	ml	60,00
4- 5	Canalisation EP				
	Ø300 fte	110,00	30,00	ml	3 300,00
	Ø400	65,00	30,00	ml	1 950,00
4- 6	Regard de visite				
	Ø1000	1 100,00	1,00	U	1 100,00
4- 7	Grille avaloir 600x600	600,00	2,00	U	1 200,00
4- 8	Regard avaloir avec grille "SELECTA"	750,00	2,00	U	1 500,00
4- 9	Raccordement sur réseau EP	300,00	2,00	U	600,00
4- 10	Caniveau à grille	290,00	120,00	ml	34 800,00
4- 11	Reprise de dauphins	100,00	40,00	U	4 000,00
4- 12	Plan de recolement	500,00	1,00	U	500,00

TOTAL RESEAU EAUX PLUVIALES

54 800,00

RECAPITULATIF GENERAL

N°	DESIGNATIONS	Prix H.T.	T.V.A. 20%	Total T.T.C.
1	TRAVAUX PREPARATOIRES	19 705,00	3 941,00	23 646,00
2	TERRASSEMENTS GENERAUX	16 600,00	3 320,00	19 920,00
3	VOIRIE - CHAUSSEE	212 235,00	42 447,00	254 682,00
4	RESEAU EAUX PLUVIALES	54 800,00	10 960,00	65 760,00
5	BORNES ACCES CENTRE	40 000,00	8 000,00	48 000,00

TOTAL GENERAL H.T. 343 340,00 €

T.V.A. 20% 68 668,00 €

TOTAL GENERAL T.T.C. 412 008,00 €

N.B. : Cette estimation ne prend pas en compte les coûts liés aux raccordements sur les réseaux existants, si il y a lieu, qui sont réalisés par chaque gestionnaire de réseau. Ils établiront une proposition commerciale ou un devis (ENEDIS, Orange, Etc...). Elle n'intègre pas non plus le coût du renouvellement des réseaux humides, de l'enfouissement des réseaux secs ni de l'éclairage public.

RECAPITULATIF GENERAL AVEC MOINS VALUE

N°	DESIGNATIONS	Prix H.T.	T.V.A. 20%	Total T.T.C.
I	RAPPEL TOTAL GENERAL	343 340,00	68 668,00	412 008,00
II	MOINS-VALUE POUR NON TRAITEMENT DES PARCELLES AN-421 ET AN-422 (PRIVES)	-6 640,00	-1 328,00	-7 968,00

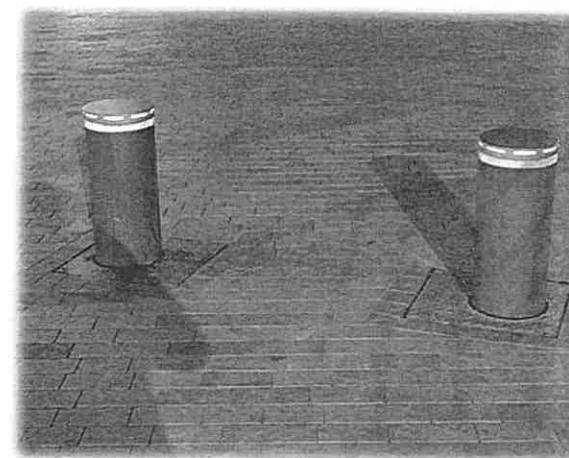
TOTAL GENERAL H.T. 336 700,00 €

T.V.A. 20% 67 340,00 €

TOTAL GENERAL T.T.C. 404 040,00 €



Bornes d'accès
escamotables (x2)



Estimation prévisionnelle
(déjà intégrée au chiffrage page précédente)

GESTION D'ACCES

DESIGNATIONS	Prix H.T.	QUANT.	U.	Total H.T
Bornes d'accès escamotables (X2) fonte + Alimentation	20 000,00	2,00	Forf	40 000,00
TOTAL				40 000,00

MAIRIE de LAROQUE DES ALBERES

18, rue Carboneil

DECISION

Le Maire de la commune de LAROQUE DES ALBERES

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux délégations accordées au Maire par les assemblées délibérantes ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020, aux termes de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de pouvoir régler les affaires énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la consultation en procédure adaptée lancée le 19 février 2025 sur la plateforme AWS, ainsi que la date de remise des offres fixée au 12 mars 2025 à 12 h 00.

CONSIDERANT, qu'il y a lieu d'établir un marché public de travaux relatifs à l'Aménagement de l'avenue Joffre et la rue du ruisseau

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer le marché de travaux suivant :

LOTS	ATTRIBUTAIRE	MONTANT HT
1 – Voirie-maçonnerie-pluvial -mobilier urbain - signalisation	SARL TPC 66240 SAINT ESTEVE	264 799.50€

ARTICLE 2 : L'exécution des marchés débute à compter de la notification et prend fin à l'expiration de l'année de parfait achèvement. Le délai global prévisionnel d'exécution pour l'ensemble des travaux est de 4 mois.

ARTICLE 3 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois, à compter de sa notification à l'intéressé ou de sa publication devant le Tribunal Administratif de Montpellier, par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

ARTICLE 4 : La Directrice Générale des Services de LAROQUE DES ALBERES et Monsieur le comptable public du service de gestion comptable d'Argelès sur Mer, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la plus proche réunion.

Fait à LAROQUE DES ALBERES, le 22 avril 2025
Le Maire, Christian NAUTÉ

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2025

Application agréée E-Justice.com

21_04-066-216609932-20250422-2025DE0311-



Mairie de LAROQUE-DES-ALBÈRES

18 rue du Docteur Carbonneil
66740 Laroque des Albères



**Marché public de
travaux**

**ACTE
D'ENGAGEMENT
(AE)**

**AMÉNAGEMENT DE L'AVENUE JOFFRE
ET RUE DU RUISSEAU**

Date et heure limites de réception des offres :

12 mars 2025 à 12h00

SOMMAIRE

1 - Identification de l'acheteur.....	3
2 - Identification du co-contractant.....	3
3 - Dispositions générales.....	4
3.1 - Objet	4
3.2 - Mode de passation	4
3.3 - Forme de contrat.....	4
4 - Prix.....	5
5 - Durée et Délais d'exécution	5
6 - Paiement.....	5
7 - Avance.....	6
8 - Nomenclature(s).....	6
9 - Signature.....	6
ANNEXE N° 1 : RELATIVE À LA DÉCLARATION DE SOUS-TRAITANCE (DC4).....	9
ANNEXE N° 2 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS.....	16

1 - Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme : **Commune Laroque-des-Albères.**

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances : Monsieur Le Maire.

Comptable assignataire des paiements : Trésorerie d'Argeles sur Mer

Maître d'œuvre :

BE2T- 440 rue James Watt – Tecnosud 1- 66100 PERPIGNAN

☎ 04.68.50.89.89 ✉ contact@be2t.com

2 - Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG - Travaux et conformément à leurs clauses et stipulations ;

☒ Le signataire (Candidat individuel),

Mr **DURAND Georges**.....
Agissant en qualité de **.Gérant.**.....

☐ m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale

Adresse

Adresse électronique

Numéro de téléphone Télécopie

Numéro de SIRET Code APE

Numéro de TVA intracommunautaire

☒ engage la société **.TPC**..... sur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale **Sarl Travaux Publics Catalans**.....

Adresse **.Z.I. La Mirande – 7 Avenue de Torrémila, 66240 Saint-Estève.**.....

Adresse électronique **.contact@tpcatalans.com**.....

Numéro de téléphone **04.68.38.14.95**.. Télécopie

Numéro de SIRET **319 469 839 000 33**.. Code APE **.4211 Z**.....

Numéro de TVA intracommunautaire **FR59 319 469 839**.....

☐ Le mandataire (Candidat groupé),

M
Agissant en qualité de

désigné mandataire :

☐ du groupement solidaire

- ☐ solidaire du groupement conjoint
☐ non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale
.....
Adresse
.....
Adresse électronique
Numéro de téléphone Télécopie
Numéro de SIRET Code APE
Numéro de TVA intracommunautaire

S'engage, au nom des membres du groupement ¹, sur la base de l'offre du groupement,
à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

3 - Dispositions générales

3.1 - Objet

Le présent acte d'engagement concerne **l'aménagement de l'Avenue Joffre et Rue du Ruisseau** sur la commune de **Laroque-des-Albères**.

Il n'est prévu une décomposition en lot.

3.2 - Mode de passation

La procédure de passation est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

3.3 - Forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire

(1) Date et signature originales

4 - Prix

L'évaluation de l'ensemble des travaux définis par cet acte d'engagement, telle qu'elle résulte du détail quantitatif estimatif est :

• Lot n°1 : VOIRIE

Montant H.T. : ..264 799.50 €..... Euros
TVA (taux de :52 959.90€..... Euros
..20.....%)
Montant : ...317 759.40€..... Euros
T.T.C.
Soit en toutes : .Trois cent dix sept mille sept cent cinquante neuf euros quarante
lettres centimes.....
.....
.....

5 - Durée et Délais d'exécution

Le marché court à compter de sa notification jusqu'à la fin de garantie de parfait achèvement.

Délais d'exécutions prévu par le maître d'ouvrage :

- Phase 1 : 2 mois (MAI / JUIN)
- Phase 2 : 2 mois (NOVEMBRE / DECEMBRE)
- Période de préparation incompressible de 4 semaines non comprises.

Le délai d'exécution des travaux part de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

Le candidat peut proposer un délai d'exécution qui n'excède pas le délai plafond **de 4 mois**.

Le délai proposé par le candidat est de ...4 mois.....

6 - Paiement

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

• Ouvert au nom de : **Sarl Travaux Publics Catalans**
pour les prestations suivantes : **.Lot n°1 : Voirie.....**
Domiciliation : **.Banque Populaire du Sud Agence Perpignan Entreprises.....**
Code banque : **16607** Code guichet : **00011** N° de compte : **11121768807** Clé RIB : **78**
IBAN : **FR76 1660 7000 1111 1217 6880 778**
BIC : **CCBPFRPPPPG**

En cas de groupement, le paiement est effectué sur ¹ :

☐ un compte unique ouvert au nom du mandataire ;

☐ les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en

(1) Date et signature originales

annexe du présent document.

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du CCAP s'appliquent.

7 - Avance

Le candidat renonce au bénéfice de l'avance (cocher la case correspondante) :

☐ NON

☒ OUI

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

8 - Nomenclature(s)

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45233220-7	Travaux de revêtement de routes
45233320-8	Travaux de fondation de routes
45232130-2	Travaux de construction de canalisations d'eaux pluviales
45113000-2	Travaux de chantier
34942000-2	Équipement de signalisation
34928471-0	Matériel de signalisation

9 - Signature

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

Fait en un seul original

A **Saint-Estève**, Le **21 mars 2025**..

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement
Pour la Sarl Travaux Publics Catalans

(1) Date et signature originales

SARL TRAVAUX PUBLICS CATALANS

ZI La Mirande

7, avenue de Torremilla

66240 SAINT-ESTEVE

Tél. 04 68 38 14 95

Fax 04 68 38 14 96

RC B 319 469 839

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée.

LANDOQUE-DES-ALBERES
A Perpignan, Le 18.09.2025

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur



NOTIFICATION DU CONTRAT AU TITULAIRE (Date d'effet du contrat)

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Regu à titre de notification une copie du présent contrat »

A LANDOQUE-DES-ALBERES
Le 18.09.2025

Signature ¹

SARL TH...

7
662

En cas d'envoi en LR AR :

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)

NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

☐ La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

.....

☐ La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :

.....

☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :

.....

(1) Date et signature originales

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES

COMMUNE DE LAROQUE-DES-ALBERES

Maître d'Ouvrage :



COMMUNE DE LAROQUE-DES-ALBERES
18 rue du Docteur Carbonneil
66740 LAROQUE-DES-ALBERES

AMENAGEMENT DE L'AVENUE JOFFRE ET RUE DU RUISSEAU

B.P.U. - D.Q.E.

Bordereau des Prix Unitaires Devis Quantitatif Estimatif

LOT 1 : VOIRIE



Maîtrise d'œuvre :



B.E.2.T. Ingénierie - 440 rue James Watt - 66100 PERPIGNAN
Tél. 04.68.50.89.89 - e-mail : contact@be2t.com

QUANTITATIF

Doss n° 24-096 - AMENAGEMENT DE L'AVENUE JOFFRE ET RUE DU RUISSEAU

Lot n°1 - VOIRIE PHASE 1

Code	Désignation	Unité	Quantité	P.U. HT	Montant HT
1.A	PHASE 1				
1.A.1	TRAVAUX PREPARATOIRES				
1.A.1.1	Préparation - Installation de chantier - Circulation	FFT	1	4 000.00	4 000.00
1.A.1.2	Panneau d'informations	U	1	1 000.00	1 000.00
1.A.1.3	Réalisation du Marquage-piquetage des réseaux	FFT	1	500.00	500.00
1.A.1.4	Dossier d'exécution	FFT	1	1 000.00	1 000.00
1.A.1.5	Sondages préliminaires	FFT	1	800.00	800.00
1.A.1.6	Nettoyage général de l'emprise des travaux	FFT	1	1 000.00	1 000.00
1.A.1.7	Démolition de maçonneries ordinaires	M3	3	80.00	240.00
1.A.1.8	Démolition de maçonneries béton armé	M3	2	90.00	180.00
Sous Total					8 720.00
1.A.2	TERRASSEMENTS GENERAUX				
1.A.2.1	Sciage du revêtement existant	ML	100	4.00	400.00
1.A.2.2	Terrassements en déblais	M3	400	13.00	5 200.00
1.A.2.3	Evacuation des déblais excédentaires	M3	400	7.00	2 800.00
1.A.2.4	Purges complémentaires aux terrassements	M3	5	50.00	250.00
Sous Total					8 650.00
1.A.3	VOIRIE				
1.A.3.1	Réglage et compactage	M2	890	1.50	1 335.00
1.A.3.2	Essais de plaque	ENS	1	800.00	800.00
1.A.3.3	Matériaux concassés 0/80	M3	150	27.00	4 050.00
1.A.3.4	Matériaux concassés 0/315	M3	130	33.00	4 290.00
1.A.3.5	Matériaux concassés 40/80	M3	30	36.00	1 080.00
1.A.3.6	Matériaux 10/30	M3	15	37.00	555.00
1.A.3.7	Fourniture et pose de bordures préfabriquées				
1.A.3.7.1	- Bordure Type P1	ML	5	57.00	285.00
1.A.3.7.2	- Bordure Type P3	ML	300	57.00	17 100.00
1.A.3.7.3	- Caniveaux CC1	ML	30	89.00	2 670.00
1.A.3.8	Mise à la cote des éléments de voirie	U	100	110.00	11 000.00
1.A.3.9	Remplacement tampon sur chambre ou regard existant	U	5	370.00	1 850.00
1.A.3.10	Revêtement en béton désactivé fin coloré	M2	365	49.00	17 885.00
1.A.3.11	Revêtement en béton désactivé fin coloré DRAINANT	M2	55	70.00	3 850.00
1.A.3.12	Imprégnation sablée	M2	470	2.00	940.00
1.A.3.13	Enrobés denses, à chaud, 130/140 Kg/m2	M2	470	26.00	12 220.00
Sous Total					79 910.00
1.A.4	SIGNALISATION VERTICALE				

Lot n°1 - VOIRIE PHASE 1

Code	Désignation	Unité	Quantité	P.U. HT	Montant HT
1.A.4.1	Fourniture et pose de signalisation verticale				
1.A.4.1.1	- Pour un panneau B1 (650) (sens interdit)	U	2	195.00	390.00
1.A.4.1.2	- Pour un panneau B30 (zone 30)	U	1	220.00	220.00
1.A.4.1.3	- Pour un panneau B21-1 (obligation de tourner)	U	1	195.00	195.00
1.A.4.1.4	- Pour un panneau C12 (700) (sens unique)	U	1	68.00	68.00
1.A.4.1.5	- Pour un panneau C13b (voie sans issue)	U	1	68.00	68.00
Sous Total					941.00
1.A.5	SIGNALISATION HORIZONTALE				
1.A.5.1	Marquage au sol à la peinture				
1.A.5.1.1	- Pour flèche directionnelle simple	U	3	15.00	45.00
Sous Total					45.00
1.A.6	RESEAU EAUX PLUVIALES				
1.A.6.1	Tranchée pour réseau Eaux Pluviales				
1.A.6.2	Fourniture et pose de drains ø 200 mm	ML	30	28.00	840.00
1.A.6.3	Caniveau à grille 300 x 300	ML	125	260.00	32 500.00
1.A.6.4	Regard avaloir avec grille 600x600	U	1	800.00	800.00
1.A.6.5	Construction d'une tête d'ouvrage	U	1	600.00	600.00
1.A.6.6	Reprise des descentes d'eaux de toitures	U	30	120.00	3 600.00
1.A.6.7	Raccordement sur réseau Eaux Pluviales existant	U	2	400.00	800.00
Sous Total					39 140.00
1.A.7	DIVERS				
1.A.7.1	Reprise d'enduits de façades	M2	20	30.00	600.00
1.A.7.2	Fourniture et pose de dispositif de borne en fonte rétractables	ENS	1	17 000.00	17 000.00
Sous Total					17 600.00
1.A.8	DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES				
1.A.8.1	Dossier des Ouvrages Exécutés (Voirie et réseaux humides)	FFT	1	1 000.00	1 000.00
Sous Total					1 000.00
TOTAL H.T.					156 006.00
TVA à 20,00 %					31 201.20
TOTAL T.T.C.					187 207.20

Suite à la négociation du 21 mars 2025,
Pour Travaux Publics Catalans

SARL TRAVAUX PUBLICS CATALANS
ZI La Mirande
7, avenue de Torremila
66240 SAINT-ESTÈVE
Tél. 04 68 38 14 95
Fax 04 68 38 14 96
RC B 319 469 839

Code	Désignation	Unité	Quantité	P.U. HT	Montant HT
1.B	PHASE 2				
1.B.1	TRAVAUX PREPARATOIRES				
1.B.1.1	Préparation - Installation de chantier - Circulation	FFT	1	4 000.00	4 000.00
1.B.1.2	Réalisation du Marquage-piquetage des réseaux	FFT	1	500.00	500.00
1.B.1.3	Dossier d'exécution	FFT	1	1 000.00	1 000.00
1.B.1.4	Sondages préliminaires	FFT	1	800.00	800.00
1.B.1.5	Protection des arbres pendant la durée du chantier	U	4	300.00	1 200.00
1.B.1.6	Nettoyage général de l'emprise des travaux	FFT	1	1 000.00	1 000.00
Sous Total					8 500.00
1.B.2	TERRASSEMENTS GENERAUX				
1.B.2.1	Sciage du revêtement existant	ML	100	4.00	400.00
1.B.2.2	Terrassements en déblais	M3	390	13.00	5 070.00
1.B.2.3	Evacuation des déblais excédentaires	M3	390	7.00	2 730.00
1.B.2.4	Purges complémentaires aux terrassements	M3	5	50.00	250.00
Sous Total					8 450.00
1.B.3	VOIRIE				
1.B.3.1	Réglage et compactage	M2	840	1.50	1 260.00
1.B.3.2	Essais de plaque	ENS	1	800.00	800.00
1.B.3.3	Matériaux concassés 0/80	M3	180	27.00	4 860.00
1.B.3.4	Matériaux concassés 0/315	M3	115	33.00	3 795.00
1.B.3.5	Matériaux concassés 40/80	M3	25	36.00	900.00
1.B.3.6	Matériaux 10/30	M3	10	37.00	370.00
1.B.3.7	Fourniture et pose de bordures préfabriquées				
1.B.3.7.1	- Bordure Type T2	ML	65	87.00	5 655.00
1.B.3.7.2	- Bordure Type P1	ML	30	57.00	1 710.00
1.B.3.7.3	- Bordure Type P3	ML	70	57.00	3 990.00
1.B.3.7.4	- Caniveaux CS1	ML	10	63.00	630.00
1.B.3.7.5	- Caniveaux CC1	ML	120	89.00	10 680.00
1.B.3.8	Mise à la cote des éléments de voirie	U	35	110.00	3 850.00
1.B.3.9	Remplacement tampon sur chambre ou regard existant	U	3	370.00	1 110.00
1.B.3.10	Revêtement en béton désactivé fin coloré	M2	210	49.00	10 290.00
1.B.3.11	Revêtement en béton désactivé fin coloré DRAINANT	M2	90	70.00	6 300.00
1.B.3.12	Imprégnation sablée	M2	540	2.00	1 080.00
1.B.3.13	Enrobés denses, à chaud, 130/140 Kg/m2	M2	540	22.00	11 880.00
Sous Total					69 160.00
1.B.4	SIGNALISATION VERTICALE				

QUANTITATIF

Doss n° 24-096 - AMENAGEMENT DE L'AVENUE JOFFRE ET RUE DU RUISSEAU

Lot n°1 - VOIRIE PHASE 2

Code	Désignation	Unité	Quantité	P.U. HT	Montant HT
1.B.4.1	Fourniture et pose de signalisation verticale				
1.B.4.1.1	- Pour un panneau AB4 (800) Classe II	U	1	205.00	205.00
1.B.4.1.2	- Pour un panneau B1 (650) (sens interdit)	U	1	198.00	198.00
1.B.4.1.3	- Pour un panneau B15 (sens prioritaire)	U	2	195.00	390.00
1.B.4.1.4	- Pour un panneau B30 (zone 30)	U	1	217.00	217.00
1.B.4.1.5	- Pour un panneau B51 (fin zone 30)	U	1	217.00	217.00
1.B.4.1.6	- Pour un panneau C18 (sens prioritaire)	U	2	195.00	390.00
1.B.4.1.7	- Pour un panneau C20 (passage piéton)	U	1	195.00	195.00
Sous Total					1 812.00

1.B.5	<u>SIGNALISATION HORIZONTALE</u>				
1.B.5.1	Marquage au sol à la peinture				
1.B.5.1.1	- Pour une ligne "STOP" (T'2)	ML	5	5.00	25.00
1.B.5.1.2	- Pour une ligne continue (2U)	ML	10	1.15	11.50
1.B.5.1.3	- Pour flèche directionnelle simple	U	5	14.00	70.00
1.B.5.1.4	- Pour un passage piétons	M2	20	9.00	180.00
1.B.5.2	Dispositif de marquage podotactile d'éveil à la vigilance (bande)	ML	6	46.00	276.00
Sous Total					562.50

1.B.6	<u>RESEAU EAUX PLUVIALES</u>				
1.B.6.1	Tranchée pour réseau Eaux Pluviales				
1.B.6.1.1	- Pour une canalisation jusqu'au ø 300 mm	ML	6	20.00	120.00
1.B.6.2	Remblaiement des tranchées en 0/315	M3	3	35.00	105.00
1.B.6.3	Evacuation des terres extraites	M3	3	20.00	60.00
1.B.6.4	Grillage avertisseur marron détectable	ML	6	1.00	6.00
1.B.6.5	Fourniture et pose de drains ø 200 mm	ML	60	28.00	1 680.00
1.B.6.6	Canalisations d'Eaux Pluviales				
1.B.6.6.1	- Pour une canalisation Fonte ø 200 mm	ML	6	100.00	600.00
1.B.6.7	Caniveau à grille 300 x 300	ML	15	260.00	3 900.00
1.B.6.8	Regard avaloir avec grille 600x600	U	2	800.00	1 600.00
1.B.6.9	Regard avaloir complet "Selecta MAXI"	U	2	800.00	1 600.00
1.B.6.10	Reprise des descentes d'eaux de toitures	U	10	120.00	1 200.00
1.B.6.11	Raccordement sur réseau Eaux Pluviales existant	U	2	400.00	800.00
Sous Total					11 671.00

1.B.7	<u>DIVERS</u>				
1.B.7.1	Reprise d'enduits de façades	M2	20	30.00	600.00
1.B.7.2	Fourniture et pose de potelet	U	4	215.00	860.00
1.B.7.3	Fourniture et pose de potelet tête blanche	U	4	232.00	928.00
1.B.7.4	Fourniture et pose de barrière "Croix de Saint André"	U	3	260.00	780.00
1.B.7.5	Fourniture et pose de corbeille	U	1	660.00	660.00

QUANTITATIF

Doss n° 24-096 - AMENAGEMENT DE L'AVENUE JOFFRE ET RUE DU RUISSEAU

Lot n°1 - VOIRIE PHASE 2

Code	Désignation	Unité	Quantité	P.U. HT	Montant HT
1.B.7.6	Fourniture et pose d'un distributeur de sac à déjections canines	U	1	250.00	250.00
1.B.7.7	Fourniture et pose de grand pot	U	2	1 300.00	2 600.00
1.B.7.8	Fourniture et plantation de végétaux ou d'arbres				
1.B.7.8.1	- Pour un "olivier"	U	2	480.00	960.00
Sous Total					7 638.00
1.B.8	DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES				
1.B.8.1	Dossier des Ouvrages Exécutés (Voirie et réseaux humides)	FFT	1	1 000.00	1 000.00
Sous Total					1 000.00
TOTAL H.T.					108 793.50
TVA à 20,00 %					21 758.70
TOTAL T.T.C.					130 552.20

Suite à la négociation du 21 mars
2025, Pour Travaux Publics Catalans

SARL TRAVAUX PUBLICS CATALANS
ZI La Mirande
7, avenue de Torremila
66240 SAINT-ESTÈVE
Tél. 04 68 38 14 95
Fax 04 68 38 14 96
RC B 319 469 839

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES

COMMUNE DE LAROQUE-DES-ALBERES

Maître d'Ouvrage :



COMMUNE DE LAROQUE-DES-ALBERES
18 rue du Docteur Carbonneil
66740 LAROQUE-DES-ALBERES

AMENAGEMENT DE L'AVENUE JOFFRE ET RUE DU RUISSEAU

B.P.U. - D.Q.E. Bordereau des Prix Unitaires Devis Quantitatif Estimatif

LOT 1 : VOIRIE



Maîtrise d'œuvre :



B.E.Z.T. Ingénierie - 440 rue James Watt - 66100 PERPIGNAN
Tél. 04.68.50.89.89 - e-mail : contact@be2t.com

TABLE DES MATIERES

1.A PHASE 1	4
1.A.1 TRAVAUX PREPARATOIRES	4
1.A.1.1 Préparation - Installation de chantier - Circulation	4
1.A.1.2 Panneau d'informations	5
1.A.1.3 Réalisation du Marquage-piquetage des réseaux	5
1.A.1.4 Dossier d'exécution	5
1.A.1.5 Sondages préliminaires	6
1.A.1.6 Nettoyage général de l'emprise des travaux	6
1.A.1.7 Démolition de maçonneries ordinaires	6
1.A.1.8 Démolition de maçonneries béton armé	6
1.A.2 TERRASSEMENTS GENERAUX	7
1.A.2.1 Sciage du revêtement existant	7
1.A.2.2 Terrassements en déblais	7
1.A.2.3 Evacuation des déblais excédentaires	7
1.A.2.4 Purgés complémentaires aux terrassements	7
1.A.3 VOIRIE	8
1.A.3.1 Réglage et compactage	8
1.A.3.2 Essais de plaque	8
1.A.3.3 Matériaux concassés 0/80	8
1.A.3.4 Matériaux concassés 0/315	8
1.A.3.5 Matériaux concassés 40/80	9
1.A.3.6 Matériaux 10/30	9
1.A.3.7 Fourniture et pose de bordures préfabriquées	9
1.A.3.7.1 - Bordure Type P1	10
1.A.3.7.2 - Bordure Type P3	10
1.A.3.7.3 - Caniveaux CC1	10
1.A.3.8 Mise à la cote des éléments de voirie	10
1.A.3.9 Remplacement tampon sur chambre ou regard existant	10
1.A.3.10 Revêtement en béton désactivé fin coloré	11
1.A.3.11 Revêtement en béton désactivé fin coloré DRAINANT	11
1.A.3.12 Imprégnation sablée	11
1.A.3.13 Enrobés denses, à chaud, 130/140 Kg/m2	12
1.A.4 SIGNALISATION VERTICALE	12
1.A.4.1 Fourniture et pose de signalisation verticale	12
1.A.4.1.1 - Pour un panneau B1 (650) (sens interdit)	12
1.A.4.1.2 - Pour un panneau B30 (zone 30)	12
1.A.4.1.3 - Pour un panneau B21-1 (obligation de tourner)	12
1.A.4.1.4 - Pour un panneau C12 (700) (sens unique)	12
1.A.4.1.5 - Pour un panneau C13b (voie sans issue)	13
1.A.5 SIGNALISATION HORIZONTALE	13
1.A.5.1 Marquage au sol à la peinture	13

1.A.5.1.1 - Pour flèche directionnelle simple	13
1.A.6 RESEAU EAUX PLUVIALES	13
1.A.6.1 Tranchée pour réseau Eaux Pluviales	13
1.A.6.2 Fourniture et pose de drains ø 200 mm	13
1.A.6.3 Caniveau à grille 300 x 300	14
1.A.6.4 Regard avaloir avec grille 600x600	14
1.A.6.5 Construction d'une tête d'ouvrage	14
1.A.6.6 Reprise des descentes d'eaux de toitures	15
1.A.6.7 Raccordement sur réseau Eaux Pluviales existant	15
1.A.7 DIVERS	15
1.A.7.1 Reprise d'enduits de façades	15
1.A.7.2 Fourniture et pose de dispositif de borne en fonte rétractables	15
1.A.8 DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES	16
1.A.8.1 Dossier des Ouvrages Exécutés (Voirie et réseaux humides)	16
1.B PHASE 2	17
1.B.1 TRAVAUX PREPARATOIRES	17
1.B.1.1 Préparation - Installation de chantier - Circulation	17
1.B.1.2 Réalisation du Marquage-piquetage des réseaux	18
1.B.1.3 Dossier d'exécution	18
1.B.1.4 Sondages préliminaires	18
1.B.1.5 Protection des arbres pendant la durée du chantier	19
1.B.1.6 Nettoyage général de l'emprise des travaux	19
1.B.2 TERRASSEMENTS GENERAUX	19
1.B.2.1 Sciage du revêtement existant	19
1.B.2.2 Terrassements en déblais	20
1.B.2.3 Evacuation des déblais excédentaires	20
1.B.2.4 Purges complémentaires aux terrassements	20
1.B.3 VOIRIE	20
1.B.3.1 Réglage et compactage	20
1.B.3.2 Essais de plaque	21
1.B.3.3 Matériaux concassés 0/80	21
1.B.3.4 Matériaux concassés 0/315	21
1.B.3.5 Matériaux concassés 40/80	21
1.B.3.6 Matériaux 10/30	22
1.B.3.7 Fourniture et pose de bordures préfabriquées	22
1.B.3.7.1 - Bordure Type T2	22
1.B.3.7.2 - Bordure Type P1	22
1.B.3.7.3 - Bordure Type P3	23
1.B.3.7.4 - Caniveaux CS1	23
1.B.3.7.5 - Caniveaux CC1	23
1.B.3.8 Mise à la cote des éléments de voirie	23
1.B.3.9 Remplacement tampon sur chambre ou regard existant	23
1.B.3.10 Revêtement en béton désactivé fin coloré	24

1.B.3.11 Revêtement en béton désactivé fin coloré DRAINANT	24
1.B.3.12 Imprégnation sablée	24
1.B.3.13 Enrobés denses, à chaud, 130/140 Kg/m2	25
1.B.4 SIGNALISATION VERTICALE	25
1.B.4.1 Fourniture et pose de signalisation verticale	25
1.B.4.1.1 - Pour un panneau AB4 (800) Classe II	25
1.B.4.1.2 - Pour un panneau B1 (650) (sens interdit)	25
1.B.4.1.3 - Pour un panneau B15 (sens prioritaire)	25
1.B.4.1.4 - Pour un panneau B30 (zone 30)	26
1.B.4.1.5 - Pour un panneau B51 (fin zone 30)	26
1.B.4.1.6 - Pour un panneau C18 (sens prioritaire)	26
1.B.4.1.7 - Pour un panneau C20 (passage piéton)	26
1.B.5 SIGNALISATION HORIZONTALE	26
1.B.5.1 Marquage au sol à la peinture	26
1.B.5.1.1 - Pour une ligne "STOP" (T'2)	26
1.B.5.1.2 - Pour une ligne continue (2U)	26
1.B.5.1.3 - Pour flèche directionnelle simple	26
1.B.5.1.4 - Pour un passage piétons	27
1.B.5.2 Dispositif de marquage podotactile d'éveil à la vigilance (bande)	27
1.B.6 RESEAU EAUX PLUVIALES	27
1.B.6.1 Tranchée pour réseau Eaux Pluviales	27
1.B.6.1.1 - Pour une canalisation jusqu'au ø 300 mm	27
1.B.6.2 Remblaiement des tranchées en 0/315	28
1.B.6.3 Evacuation des terres extraites	28
1.B.6.4 Grillage avertisseur marron détectable	28
1.B.6.5 Fourniture et pose de drains ø 200 mm	28
1.B.6.6 Canalisations d'Eaux Pluviales	28
1.B.6.6.1 - Pour une canalisation Fonte ø 200 mm	29
1.B.6.7 Caniveau à grille 300 x 300	29
1.B.6.8 Regard avaloir avec grille 600x600	29
1.B.6.9 Regard avaloir complet "Selecta MAXI"	29
1.B.6.10 Reprise des descentes d'eaux de toitures	30
1.B.6.11 Raccordement sur réseau Eaux Pluviales existant	30
1.B.7 DIVERS	30
1.B.7.1 Reprise d'enduits de façades	30
1.B.7.2 Fourniture et pose de potelet	30
1.B.7.3 Fourniture et pose de potelet tête blanche	31
1.B.7.4 Fourniture et pose de barrière "Croix de Saint André"	31
1.B.7.5 Fourniture et pose de corbeille	32
1.B.7.6 Fourniture et pose d'un distributeur de sac à déjections canines	32
1.B.7.7 Fourniture et pose de grand pot	32
1.B.7.8 Fourniture et plantation de végétaux ou d'arbres	33
1.B.7.8.1 - Pour un "olivier"	33
1.B.8 DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES	34
1.B.8.1 Dossier des Ouvrages Exécutés (Voirie et réseaux humides)	34

1.A PHASE 1

1.A.1 TRAVAUX PREPARATOIRES

1.A.1.1 Préparation - Installation de chantier - Circulation

Ce prix rémunère forfaitairement et globalement, les frais de préparation, d'installation et de mise en sécurité du chantier, il comprend notamment :

- l'établissement du Plan Particulier de Sécurité et Protection de la Santé,
- l'établissement de toutes déclarations administratives, D.I.C.T., permissions de voirie, etc.
- l'établissement des plannings, la rédaction éventuelle des méthodes d'exécutions, l'implantation,
- l'élaboration d'un Dossier d'exploitation sous Chantier relatif à l'ensemble du chantier,
- le calcul et l'implantation des points nécessaires aux travaux et toutes autres sujétions,
- le constat de l'état des lieux par un huissier de justice,
- les frais d'installation propres au personnel et au matériel de l'entreprise, baraque de chantier, ateliers, bureaux, sanitaires etc.
- les frais de branchement, d'aménagement et de fonctionnement des réseaux divers (Eau Potable, assainissement, liaisons téléphoniques ou radiophoniques, traitement et évacuation des eaux usées),
- les dispositions de tout ordre, en vue d'assurer l'hygiène et la sécurité du chantier, conformément à la réglementation en vigueur,
- les clôtures de chantier (hauteur mini supérieure à 1,80 m), signalisations et éclairage réglementaires de chantier, dispositifs de protection de l'environnement (arbres, mobilier urbain, etc.), maintien en état de propreté de l'emprise du chantier,
- les équipements de sécurité appropriés à la nature des travaux, en conformité à la législation et à la réglementation,
- les entourages des trappes de visite, détecteurs de gaz, cordes et harnais de sécurité, éclairage,
- les passerelles sécurisées pour piétons, maintien des accès aux riverains,
- la mise en place et la maintenance des accès aux propriétés riveraines ainsi que toute clôture et signalisations propres à la sécurité du chantier et suivant les stipulations des règles en vigueur,
- la mise en place de la signalisation et de la déviation de la circulation (mini 10 panneaux déviations standards) et des piétons, maintien de tous les panneaux et des accès aux riverains,
- la fourniture, la mise en place et la maintenance, pendant la durée du chantier, d'un ensemble signalisation matérialisant la déviation de la circulation et la signalisation temporaire de proximité propre à la sécurité du chantier,
- la réalisation de diagnostics amiante de la chaussée en vue du futur rabotage,
- la mise en place de séparateurs ou autres dispositifs délimitant l'emprise des travaux, si nécessaire.
- la mise en place de feux tricolores pour circulation alternée si nécessaire, et de leur alimentation électrique,
- la maintenance de l'ensemble de ce dispositif de signalisation 24h/24h pendant toute la durée de la (ou des) déviation(s) de circulation,
- les frais relatifs au fonctionnement des dispositifs de protection de l'environnement,
- l'enlèvement des installations, le repli du matériel propre aux travaux et la remise en état des lieux et toutes les sujétions liées à la remise en état des terrains en fin de chantier,
- la prise en compte du contexte coronavirus Covid 19,
- les travaux de nettoyage du chantier en cours et en fin de travaux.

De plus, les préconisations demandées par la CARSAT devront être respectées, réputées connues et prises en compte dans le présent prix.

Le forfait sera payé :

QUATRE MILLE EUROS

4 000.00

1.A.1.2 Panneau d'informations

Ce prix rémunère :

- la confection et la pose à proximité du chantier compris portique, massif de fondation, fouille, béton, du panneau d'information de dimensions suffisantes (4mx3m) pour recevoir tous les renseignements devant y figurer, suivant maquette et charte graphique fournies par le maître d'œuvre,
- la dépose du dispositif, remise en état des lieux et mise en décharge du panneau.

L'unité sera payée

MILLE EUROS

1 000.00

1.A.1.3 Réalisation du Marquage-piquetage des réseaux

Ce prix rémunère le marquage-piquetage au sol permettant de signaler les réseaux (réseau principal et branchements) et le cas échéant, la localisation des points singuliers, tels que les affleurants, les changements de direction et les organes volumineux ou présentant une sensibilité particulière.

Le marquage-piquetage devra être réalisé pour tout élément souterrain situé dans la zone d'intervention ou à moins de 2 mètres en planimétrie de l'emprise de travaux. Il est effectué en tenant compte de l'incertitude de positionnement des ouvrages concernés.

La prestation comprend :

- le marquage-piquetage conformément au code couleur de la Norme S70-003-1 annexe G;
- le compte rendu de marquage piquetage et le reportage photographique ;
- la maintenance pendant la durée des travaux.

Le forfait sera payé :

CINQ CENTS EUROS

500.00

1.A.1.4 Dossier d'exécution

Ce prix rémunère l'élaboration d'un dossier d'exécution relatif à l'ensemble du chantier, comprenant notamment :

- L'élaboration, pendant la période de préparation du chantier, après bornage (à la charge du maître d'ouvrage), des plans d'exécution calés en planimétrie (système LAMBERT) et en altimétrie (système N.G.F).
- Les modifications éventuelles par rapport au plan projet initial pour validation par le maître d'oeuvre,
- le suivi et les mises à jour nécessaires de ces plans, pendant toute la durée du chantier, ainsi que la validation des plans à indiquer et à faire valider par le maître d'oeuvre.
- La transmission de ces plans au maître d'oeuvre, sous format papier et sous format informatique (DWG).
- la fourniture d'un dossier d'exploitation sous chantier et son approbation par les services gestionnaires de la voirie.
- Le dimensionnement des structures de chaussée ainsi que toutes les études nécessaires en cours de chantier afin de satisfaire aux exigences du présent marché.
- Le calcul, avant le début du chantier, des quantités nécessaires en matériaux, et la proposition au maître d'oeuvre des éventuelles modifications nécessaires.

Le forfait sera payé :

MILLE EUROS

1 000.00

1.A.1.5 Sondages préliminaires

Ce prix rémunère une campagne de sondages comprenant :

- les terrassements manuels permettant de mettre à jour et de localiser des ouvrages ne figurant pas sur les plans de récolement fournis par les concessionnaires ou le Maître d'Ouvrage,
- la fourniture du rapport faisant état de l'emplacement des sondages, du repérage tant en planimétrie qu'en altimétrie, de la nature et de la destination des ouvrages.
- la mise à disposition du personnel et du matériel nécessaires à ces sondages, le remblaiement des fouilles et la remise en état des lieux et toutes autres sujétions.

Le forfait sera payé :

HUIT CENTS EUROS

800.00

1.A.1.6 Nettoyage général de l'emprise des travaux

Comprenant :

- le nettoyage de toute végétation de quelque nature qu'elle soit, y compris abattage d'arbres, d'arbustes, haies et buissons, avec dessouchage total des racines, chargement, transport et évacuation des résidus en décharge.
- la démolition et l'évacuation en décharge des gravats et toutes sujétions, du pilier béton,
- la dépose de tout mobilier urbain, conteneurs poubelles, abris bus (démolition des plots béton de fondations...) de tous éléments existants dont la dépose sera nécessitée par la réalisation des travaux,
- le nettoyage des bétons de scellements, le chargement en camion, le transport et le déchargement aux Ateliers Municipaux pour stockage, ou l'évacuation en décharge,
- l'évacuation en décharge des gravats et toutes autres sujétions,
- la dépose de la signalisation verticale existante,
- la dépose et enlèvement, en décharge, de tous matériels ou matériaux non réutilisables pour les besoins du chantier et toutes autres sujétions nécessaires pour assurer un nettoyage parfait des lieux permettant la réalisation des travaux dans de bonnes conditions.

Le forfait sera payé :

MILLE EUROS

1 000.00

1.A.1.7 Démolition de maçonneries ordinaires

Démolition de tout ouvrage de maçonnerie ordinaire non inclus dans les prix précédents et pouvant être rencontrés lors de l'exécution des terrassements généraux dans l'emprise des travaux :

- la démolition soit à l'engin mécanique, soit manuellement,
- le chargement et l'évacuation en décharge des gravats et toutes sujétions.

Le mètre cube sera payé :

QUATRE-VINGTS EUROS

80.00

1.A.1.8 Démolition de maçonneries béton armé

Démolition de tout ouvrage de maçonnerie en béton armé non inclus dans les prix précédents et pouvant être rencontrés lors de l'exécution des terrassements généraux dans l'emprise des travaux :

- la démolition soit à l'engin mécanique, soit manuellement,
- le découpage des aciers par tout moyen approprié,
- le chargement et l'évacuation en décharge des gravats et toutes sujétions.

Le mètre cube sera payé :

QUATRE-VINGT-DIX EUROS

90.00

1.A.2 TERRASSEMENTS GENERAUX

1.A.2.1 Sciage du revêtement existant

Comprenant, au raccordement avec la voirie existante :

- le traçage,
- le découpage à la scie du revêtement de toutes natures,
- l'évacuation des matériaux découpés,
- l'amenée, le repli du matériel, toutes fournitures nécessaires à cette prestation et toutes autres sujétions.

Le mètre linéaire sera payé :

QUATRE EUROS 4.00

1.A.2.2 Terrassements en déblais

Terrassements pour mise à la cote du fond de forme du projet compris arrachage aux engins mécaniques et évacuation des bordures, dalles, caniveaux, avaloirs, canalisations, **revêtements béton**, pavés ou enrobés et tous autres ouvrages non conservés et ne nécessitant pas une dépose particulière.

Cette prestation sera réalisée en terrain toute nature et conformément aux plans de voirie joints. Inclus toutes sujétions de mise en oeuvre pour obtenir les résultats exigés par le C.C.T.P. et le C.C.T.G. et suivant les épaisseurs indiquées sur les plans et profils annexés au présent dossier.

Le mètre cube sera payé :

TREIZE EUROS 13.00

1.A.2.3 Evacuation des déblais excédentaires

Comprenant :

Le chargement sur camion, le transport en décharge définitive, le déchargement, le régalaage du site d'apport ou autres sujétions.

Le mètre cube sera payé :

SEPT EUROS 7.00

1.A.2.4 Purges complémentaires aux terrassements

Comprenant, en cas de rencontre de sols hétérogènes ou non porteurs :

- les terrassements complémentaires, en déblais,
- l'évacuation en décharge des matériaux extraits,
- la mise en place d'un géotextile adapté en fond de fouilles et comblement du vide avec transport,
- la fourniture et la mise en oeuvre de matériaux de carrière dont le diamètre des plus gros éléments sera compris, suivant la nature du terrain rencontré, entre 200 et 500 mm.

Inclus toutes sujétions de terrassements, fourniture, mise en oeuvre et compactage pour obtenir les résultats exigés par le C.C.T.P. et le C.C.T.G. et jusqu'à une profondeur de 1,00 m. maximum mesurée depuis le fond de forme. Cette prestation ne sera réalisée que si les résultats des essais de portance au niveau du fond de forme devaient être insuffisants ou après constat contradictoire avec le maître d'oeuvre.

Le mètre cube sera payé :

CINQUANTE EUROS 50.00

1.A.3 VOIRIE

1.A.3.1 Réglage et compactage

Réglage, compactage du fond de forme comprenant toutes sujétions nécessaires pour la remise à niveau de la forme, avec une tolérance admise de + ou - 3 cm, façons de pentes et de dévers suivant projet et obtention des résultats de portance recherchés.

Le mètre carré sera payé :

UN EURO ET CINQUANTE CENTS	1.50
----------------------------------	------

1.A.3.2 Essais de plaque

Ce prix rémunère les campagnes d'essais de plaque sur fond de forme du projet, sur la couche de fondation 0/80 et sur la couche de 0/315, réalisés soit par le Laboratoire Départemental de l'Equiperment, soit par un laboratoire agréé, avant mise en oeuvre des revêtements, y compris la fourniture des rapports faisant état de l'emplacement des essais et des résultats obtenus.

Objectif minimum à atteindre (cycle EV2) à raison de 1 essai/250m² environ et à chaque fois que nécessaire.

Fond de forme = 50 MPA mini et 0/315 = 90 MPA mini.

Le forfait sera payé :

HUIT CENTS EUROS	800.00
------------------------	--------

1.A.3.3 Matériaux concassés 0/80

Fourniture et mise en oeuvre de matériaux concassés 0/80 de carrière pour couche de forme ou de fondation des chaussées, compris malaxage si nécessaire pour supprimer toute ségrégation des matériaux, réglage, arrosage et compactage. Epaisseurs après compactage suivant indications portées aux plans et profils en travers joints.

Le mètre cube sera payé :

VINGT-SEPT EUROS	27.00
------------------------	-------

1.A.3.4 Matériaux concassés 0/315

Fourniture, transport et mise en oeuvre de matériaux concassés 0/315 pour réalisation de la couche de base, compris malaxage pour supprimer toute ségrégation des matériaux si nécessaire, réglage, arrosage et compactage soigné, fin réglage avec façons de pentes suivant dévers et profils en long. Epaisseurs après compactage suivant indications portées aux plans et profils en travers joints.

Le mètre cube sera payé :

TRENTE-TROIS EUROS	33.00
--------------------------	-------

1.A.3.5 Matériaux concassés 40/80

Fourniture et mise en oeuvre de matériaux concassés 40/80 drainants de carrière enterré compris épandage et réglage homogène sur toute la surface.

Le volume de vides du bassin devra représenter au minimum 35% du volume total.

Le mètre cube sera payé :

TRENTE-SIX EUROS	36.00
------------------------	-------

1.A.3.6 Matériaux 10/30

Fourniture et mise en oeuvre de matériaux à refus 10/30 pour couche de réglage sur la structure drainante, compris épandage et réglage homogène sur toute la surface concernée.

Le mètre cube sera payé :

TRENTÉ-SEPT EUROS	37.00
-------------------------	-------

1.A.3.7 Fourniture et pose de bordures préfabriquées

La fourniture et la pose de bordures préfabriquées en béton moulé et vibré hautes performances aspect de surface Pierre sciée (similaire ou identique au visuel ci-dessous) et traitement à propriétés hydrofuge/oléofuge intégré, coloris à définir avec la maîtrise d'oeuvre (grise), et conformes au cahier de détail des ouvrages joint au présent dossier, comprenant :

- les terrassements nécessaires et l'évacuation des matériaux extraits des fouilles,
- les fondations de béton B25 sur 0.15 m d'épaisseur minimum, reposant obligatoirement sur une forme de matériaux concassés soigneusement compactés,
- les épaulements en butée de part et d'autres des bordures, coupes à la disqueuse, obligatoirement en onglets pour angles vifs.
- la pose devra être réalisée conformément au plan, carnet de détails, profil en travers ainsi qu'au respect des pentes.

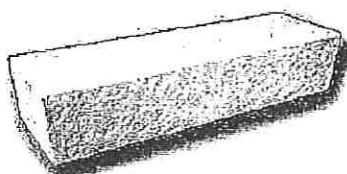
Les joints entre éléments de bordures et caniveaux n'excéderont pas 1 cm et seront remplis à l'aide de matériaux élastoplastiques ou d'un mortier de ciment dosé à 400 kg de C.P.A. au minimum.

En alignement droit, les éléments seront de 1.00 ml et de 30 cm en courbes.

Tout élément cassé à la massette, fendu, épaufré, ou présentant un défaut quelconque sera obligatoirement changé sur simple injonction du Maître d'Ouvre, jusqu'à ce que la réception des travaux soit prononcée.

Cette prestation comprend également le transport, la livraison et le déchargement sur chantier.

Le produit proposé sera soumis à l'approbation du maître d'ouvrage, pour une meilleure appréciation du produit, un échantillon de dimensions 20cmx20cmx20cm devra être fourni avec la réponse à l'appel d'offre.



1.A.3.7.1 - Bordure Type P1

Le mètre linéaire sera payé :

CINQUANTE-SEPT EUROS	57.00
----------------------------	-------

1.A.3.7.2 - Bordure Type P3

Le mètre linéaire sera payé :

CINQUANTE-SEPT EUROS	57.00
----------------------------	-------

1.A.3.7.3 - Caniveaux CC1

Le mètre linéaire sera payé :

QUATRE-VINGT-NEUF EUROS	89.00
-------------------------------	-------

1.A.3.8 Mise à la cote des éléments de voirie

Ce prix rémunère la remise à niveau de tout élément en affleurement de voirie, toutes sujétions de fournitures, manutentions, mise en oeuvre ou autres comprises et notamment :

- a/ - pour les bouches à clef
 - l'enlèvement éventuel et la remise à niveau des bouches à clef existantes,
 - la recoupe, l'allongement ou le remplacement, si nécessaire, du tube allonge,
- b/ - pour les petits tampons (Gaz, tab. siphonides, F.T., etc ...)
 - la dépose soignée du tampon de fermeture et de son cadre,
 - la remise à niveau au projet fini en tenant compte des pentes et dévers par piquage des parois ou complément de béton coffré,
 - le scellement du cadre et la remise en place du tampon ou leur remplacement par un cadre et tampons adaptés aux nouvelles conditions de trafic,
- c/ - pour les regards de visite
 - la dépose du tampon et éventuellement, de la dalle de couverture,
 - la remise à niveau au projet fini en tenant compte des pentes et dévers par piquage des parois ou complément de béton coffré et étanche,
 - la remise en place de la dalle ou son changement s'il y a lieu,
 - le scellement du cadre et la pose du tampon,
 - les enduits intérieurs assurant l'étanchéité si nécessaire.

L'unité sera payée :

CENT DIX EUROS 110.00

1.A.3.9 Remplacement tampon sur chambre ou regard existant

Ce prix rémunère le remplacement de tampons de regards ou de chambres existants par des tampons en fonte de mêmes caractéristiques (dimensions et classe de résistance). Il comprend notamment :

- la dépose du tampon et du cadre en place,
- la reprise de l'arase de la chambre,
- le scellement du cadre sur la chambre,
- la fourniture et pose du tampon fonte à cadre apparent carré,
- la mise à la cote parfaite sur la voirie environnante,
- l'évacuation des excédents et la remise en état des abords de la chambre et toutes autres sujétions,

L'unité sera payée :

TROIS CENT SOIXANTE-DIX EUROS 370.00

1.A.3.10 Revêtement en béton désactivé fin coloré

Réalisation de revêtement de trottoir en béton désactivé fin coloré comprenant :

- la fourniture et mise en oeuvre de béton dosé à 350 kg/m³ mini sur une épaisseur de 0.15 mini, avec treillis soudé P 200 en nappe inférieure, coupé au droit des joints de dilatation ou avec mise en oeuvre de fibres synthétiques suivant dosage préconisé par le fabricant, le béton sera teinté au choix du maître d'ouvrage,
- la réalisation, tous les 3 mètres environ, de joints de dilatation à l'aide de plaquettes P.V.C. prévues à cet effet,
- la mise en oeuvre de béton, réglage soigné à la règle suivant pentes et dévers,
- l'application du désactivant en surface, lavage, évacuation des rejets,
- l'application d'un produit de cure ou d'un film de protection pour éviter la dessiccation,
- le nettoyage des abords.

Des planches d'essais seront soumises à l'agrément du Maître d'Ouvrage avant réalisation.

Le mètre carré sera payé :

QUARANTE-NEUF EUROS 49.00

1.A.3.11 Revêtement en béton désactivé fin coloré DRAINANT

- Réalisation de revêtement de trottoir en béton désactivé fin coloré **drainant** comprenant :
- l'étude de formulation ainsi que tous les frais liés à la fabrication,
 - l'amenée et le repliement de l'atelier de mise en oeuvre adapté à la configuration du site et à la surface à mettre en oeuvre, y compris si nécessaire, à la mise en oeuvre manuelle,
 - la protection des bâtiments, bordures et ouvrages divers de voirie,
 - la préparation du support,
 - le coffrage et décoffrage,
 - la fourniture et mise en oeuvre de béton désactivé drainant épaisseur 0.18 m, formule pour perméabilité de 50 L/m²/sec, gravillons concassés au choix du maître d'ouvrage, le béton sera teinté au choix du maître d'ouvrage,
 - la réalisation, tous les 2.50 mètres environ, de sciage pour joints de dilatation,
 - la mise en oeuvre de béton, réglage et le serrage soigné à la règle suivant pentes et dévers,
 - l'application du produit désactivant en surface, lavage, évacuation des rejets,
 - l'application d'un produit de cure ou d'un film de protection pour éviter la dessiccation,
 - la protection et la signalisation pendant le temps de prise,
 - la dépose des protections et le nettoyage des abords.

Des planches d'essais seront soumises à l'agrément du Maître d'Ouvrage avant réalisation.

Le mètre carré sera payé :

SOIXANTE-DIX EUROS 70.00

1.A.3.12 Imprégnation sablée

Fourniture et mise en oeuvre d'une couche d'imprégnation à l'émulsion à 65% (1,5kg/m²) ou au bitume fluidifié (1,3 kg/m²) sur toutes les surfaces destinées à recevoir les bétons bitumineux, compris gravillonnage (6l/m² de 4/6), cylindrage et toutes autres sujétions.

Le mètre carré sera payé :

DEUX EUROS 2.00

1.A.3.13 Enrobés denses, à chaud, 130/140 Kg/m²

Fourniture d'enrobés denses à chaud, à raison de 130 kg /m², compris liants, granulats lydienns (0/10 max). Epaisseur mini. 0.06 m. Mise en oeuvre mécanique.
Compris études de formulation, toutes sujétions de fabrication en centrale, transport, mise en oeuvre sur site, cylindrage ou autres...

Le mètre carré sera payé :

VINGT-SIX EUROS 26.00

1.A.4 SIGNALISATION VERTICALE

1.A.4.1 Fourniture et pose de signalisation verticale

Ce prix rémunère la fourniture et pose de panneaux de signalisation de gamme normale et comprend notamment :

- les terrassements nécessaires pour la réalisation des massifs de fondations,
- l'évacuation, en décharge, des matériaux extraits,

- la fourniture et le scellement du support en tube acier galvanisé 80 x 40 x 3.5 (type fermé MA) dans un massif en béton aux dimensions appropriées,
- toutes fournitures et mise en oeuvre pour la pose des panneaux (hauteur sous panneau : 2.30 m.) y compris, la boulonnerie, les colliers de fixation, le bouchon d'extrémité, accessoires et toutes autres sujétions pour respect des normes applicables en la matière.

L'implantation de cet ensemble de signalisation devra obtenir l'approbation du Service Circulation de la Commune ou du gestionnaire de la voie.

1.A.4.1.1 - Pour un panneau B1 (650) (sens interdit)

L'unité sera payée :

CENT QUATRE-VINGT-QUINZE EUROS	195.00
--------------------------------------	--------

1.A.4.1.2 - Pour un panneau B30 (zone 30)

L'unité sera payée :

DEUX CENT VINGT EUROS	220.00
-----------------------------	--------

1.A.4.1.3 - Pour un panneau B21-1 (obligation de tourner)

L'unité sera payée :

CENT QUATRE-VINGT-QUINZE EUROS	195.00
--------------------------------------	--------

1.A.4.1.4 - Pour un panneau C12 (700) (sens unique)

L'unité sera payée :

SOIXANTE-HUIT EUROS	68.00
---------------------------	-------

1.A.4.1.5 - Pour un panneau C13b (voie sans issue)

L'unité sera payée :

SOIXANTE-HUIT EUROS	68.00
---------------------------	-------

1.A.5 SIGNALISATION HORIZONTALE

1.A.5.1 Marquage au sol à la peinture

Comprenant :

- la préparation du support,
- le pré-traçage,
- la fourniture et la mise en oeuvre de la peinture routière antidérapante, homologuée et suivant normes actuellement applicables,
- toutes sujétions de mise en place et d'enlèvement de dispositifs de sécurité pour protection du chantier, de fournitures, mises en oeuvre ou autres.

Nota : Valeur de U = 5 cm.

1.A.5.1.1 - Pour flèche directionnelle simple

flèche directionnelle simple (à droite, en face ou à gauche) de 4,00 m de longueur

L'unité sera payée :

QUINZE EUROS

15.00

1.A.6 RESEAU EAUX PLUVIALES

1.A.6.1 Tranchée pour réseau Eaux Pluviales

Ouverture et fermeture de tranchées, aux engins mécaniques, en terrain de toute nature, pour toutes profondeurs comprenant :

- la démolition et le sciage de la chaussée existante,
- la préparation du sol, la correction et le réglage du fond de fouille, les épuisements des eaux d'infiltration jusqu'à 20 m³/h, le détournement des eaux de ruissellement,
- la constitution du lit de pose, enrobage des canalisations jusqu'à + 0.20 m de la génératrice sup. avec sable 0/2 ou gravier 2/6 ou 3/8 en présence d'eau,
- les surlargeurs nécessaires en cas de blindage,
- les dégagements manuels des ouvrages rencontrés ou croisés, leurs étalements pour assurer leur sauvegarde et leur maintien pendant et après les travaux,
- la mise en place et maintenance des dispositifs de sécurité et de signalisation, gardiennage, éclairage, toutes mesures nécessaires pour assurer la circulation et l'accès des riverains,
- l'entretien des remblais,
- toutes fournitures, façon, main d'oeuvre et autres sujétions.

La tranchée sera d'une largeur équivalente au diamètre de la canalisation + 0,30 m de part et d'autre de celle-ci.

1.A.6.2 Fourniture et pose de drains ø 200 mm

Ce prix rémunère :

- les terrassements nécessaires,
- la constitution du lit de pose, enrobage des canalisations jusqu'à + 0.10 m de la génératrice sup. avec gravier 2/6 ou 3/8,
- la fourniture et pose, dans les bassins drainants, de drains routier D.N. 200mm, compris déroulage, manchons, raccordements etc...

Le mètre linéaire sera payé :

VINGT-HUIT EUROS

28.00

1.A.6.3 Caniveau à grille 300 x 300

Construction caniveau à grille 300 x 300 comprenant notamment :

- le découpage à la scie de la chaussée existante,
- les terrassements nécessaires et l'évacuation des déblais en décharge définitive,
- la fourniture et pose sur lit de sable ou béton de propreté d'un caniveau préfabriqué, en béton avec feuillures, de dimensions intérieures 30 x 30, réglé au niveau fin de la chaussée avoisinante,
- le remblaiement du vide de fouille en matériaux incompressibles,
- la fourniture et pose dans les feuillures d'éléments de grilles caniveau à barreaux en fonte, de dimensions 750 x 350 mm (ouverture 300 mm) et de classe C250 et toutes sujétions de fourniture, pose, réglage, raccordements soignés et étanches sur la canalisation de sortie.

Le mètre linéaire sera payé :

DEUX CENT SOIXANTE EUROS

260.00

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Doss N° 24-096 - AMENAGEMENT DE L'AVENUE JOFFRE ET RUE DU RUISSEAU

Lot n°1 : VOIRIE

1.A.6.4 Regard avaloir avec grille 600x600

Construction de regard avaloir avec grille concave 600 x 600, compris :

- les terrassements supplémentaires, l'évacuation en décharge des terres extraites,
- le coffrage, la mise en oeuvre de béton vibré, le décoffrage, confection de dessableur de 0.20 m minimum de hauteur, lissage des parois si nécessaire, raccordements soignés et étanches sur les canalisations existantes,
- la fourniture et le scellement d'une grille, plate ou concave avec cadre,
- les raccordements soignés aux bordures et caniveaux et toutes sujétions.

L'unité sera payée :

HUIT CENTS EUROS

800.00

1.A.6.5 Construction d'une tête d'ouvrage

Construction d'une tête d'ouvrage en béton constituée d'un voile vertical au raccordement du canal d'eaux pluviales existant comprenant :

- les terrassements nécessaires,
- l'ouverture de la paroi du canal,
- le coffrage et le décoffrage,
- la fourniture et la mise en oeuvre de béton banché, le vibrage,
- le raccordement soigné sur le canal,
- les enduits, si nécessaire, sur les faces vues après décoffrage et toutes autres sujétions.

La largeur de ce voile sera au minimum du fût de la canalisation augmentée de part et d'autre de 0.50 m, la hauteur comprendra un radier de 0.20 m sous le F.E. de la canalisation et un muret d'une hauteur adéquate avec le canal existant, l'épaisseur sera au minimum de 0.20 m.

L'unité sera payée :

SIX CENTS EUROS

600.00

1.A.6.6 Reprise des descentes d'eaux de toitures

Ce prix rémunère la reprise des descentes de toitures ou sorties d'eaux de pluie afin de les remettre à la cote du projet fini, s'il y a lieu, et comprend :

- la dépose soignée du dauphin existant en vue de son réemploi,
- le sectionnement éventuel ou l'ajout de canalisations (natures et diamètres identiques à l'existant) assurant l'ajustement au niveau fini du trottoir,
- la fourniture d'un nouveau dauphin si nécessaire, la pose avec colliers de fixation sur le mur des bâtiments et toutes autres sujétions de fournitures, coupes, joints, manutentions, mise en oeuvre, etc...

L'unité sera payée :

CENT VINGT EUROS

120.00

1.A.6.7 Raccordement sur réseau Eaux Pluviales existant

Comprenant :

- les terrassements nécessaires et l'évacuation des déblais en décharge définitive,
- le dégagement manuel de la canalisation existante,
- la découpe soignée de la canalisation par carottage,
- le raccordement étanche et toutes sujétions de réalisation et mise en oeuvre.

La fourniture et la pose du regard de visite étant comptées par ailleurs.

L'unité sera payée :

QUATRE CENTS EUROS

400.00

1.A.7 DIVERS

1.A.7.1 Reprise d'enduits de façades

Ce prix rémunère :

- le repiquage éventuel de l'enduit existant,
- l'application d'un nouvel enduit au mortier de ciment hydrofuge,
- l'application d'un revêtement superficiel à l'identique (aspect et couleur) et toutes autres sujétions.

Le mètre carré sera payé :

TRENTE EUROS

30.00

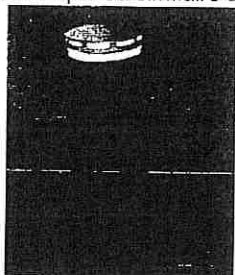
1.A.7.2 Fourniture et pose de dispositif de borne en fonte rétractables

Fourniture et pose d'un dispositif pneumatique comprenant une borne en fonte rétractable, d'un potelet de feux bicolore, une armoire de commande ainsi que des systèmes de commande comprenant :

Pour la borne :

- le carottage du revêtement au diamètre approprié,
- les terrassements avec évacuation des déblais excédentaires en décharge définitive,
- la fourniture et mise en oeuvre de matériaux drainants 20/40 ou 40/80 en fond de fouilles sur une épaisseur de 20 cm enveloppés d'une nappe géotextile, pour constitution du drain, compris raccordement au réseau le plus proche,
- le lit de pose et l'enrobage en sable (1/3 de la hauteur du fût),
- l'enrobage en béton (2/3 de la hauteur du fût)
- la fourniture et pose des bornes en fonte de hauteur hors sol 460mm, diamètre 245mm pouvant supporter une circulation lourde,
- la pose parfaitement alignée, calée et réglée,
- les réglages et les essais et toutes autres sujétions pour une pose et un fonctionnement parfaits, Le modèle et la couleur (RAL) seront soumis à l'approbation du Maître d'Ouvrage.

Identique ou similaire au visuel ci-dessous.



Pour le potelet de feux bicolores :

- le carottage du revêtement au diamètre approprié, le scellement du potelet,
- la fourniture et pose du potelet feux (H=1.50m, diamètre 140mm), feux à diodes et à lentilles (rouge et orange clignotant), revêtement poudre thermodurcissable polyester.

Pour l'armoire de commande :

- Enveloppe en acier entièrement équipée fixée au sol par platine scellée.
- l'équipement de l'armoire comprenant le centre de pilotage des bornes et des feux bicolores.
- L'intégration d'une boucle de sécurité dans la chaussée ainsi que le branchement du dispositif au réseau d'alimentation électrique.

Pour le système de commande :

- Un système GSM, avec puce intégré, permettant l'ouverture par un appel téléphonique sur un numéro dédié.
- Digicode pour ouverture de la borne par code d'accès.
- Un système de lecture de plaque sera intégré y compris toutes sujétions de fourniture et de mise en oeuvre.

La prestation comprend toutes les sujétions permettant le bon fonctionnement et la maintenance de ce dispositif pendant une durée d'un an.

L'ensemble sera payé :

DIX-SEPT MILLE EUROS 17 000.00

1.A.8 DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES

1.A.8.1 Dossier des Ouvrages Exécutés (Voirie et réseaux humides)

Ce prix rémunère la fourniture en cinq exemplaires et support informatique du Dossier des Ouvrages Exécutés comprenant :

- les rapports des essais de plaque et leurs localisations,
- le relevé planimétrique (rattaché au coordonnées LAMBERT III) et altimétrique (rattaché au N.G.F.) des éléments de voirie et de la chaussée ainsi que la nature des revêtements,
- le rapport des essais de compactage des tranchées.,
- les plans de récolement des réseaux Eaux Pluviales au format informatique des Sociétés Fermières ou du Maître d'Ouvrage. Ils seront, classe A, Géo Référencés, par une entreprise agréée, rattaché au système de coordonnées RGF 1993 CC43. Ils respecteront scrupuleusement la charte récolement du gestionnaire.
- les attestations de conformité établies par chaque concessionnaire.

L'ensemble sera payé :

MILLE EUROS 1 000.00

1.B PHASE 2

1.B.1 TRAVAUX PREPARATOIRES

1.B.1.1 Préparation - Installation de chantier - Circulation

Ce prix rémunère forfaitairement et globalement, les frais de préparation, d'installation et de mise en sécurité du chantier, il comprend notamment :

- l'établissement du Plan Particulier de Sécurité et Protection de la Santé,
- l'établissement de toutes déclarations administratives, D.I.C.T., permissions de voirie, etc.
- l'établissement des plannings, la rédaction éventuelle des méthodes d'exécutions, l'implantation,
- l'élaboration d'un Dossier d'exploitation sous Chantier relatif à l'ensemble du chantier,
- le calcul et l'implantation des points nécessaires aux travaux et toutes autres sujétions,
- le constat de l'état des lieux par un huissier de justice,
- les frais d'installation propres au personnel et au matériel de l'entreprise, baraque de chantier, ateliers, bureaux, sanitaires etc.
- les frais de branchement, d'aménagement et de fonctionnement des réseaux divers (Eau Potable, assainissement, liaisons téléphoniques ou radiophoniques, traitement et évacuation des eaux usées),
- les dispositions de tout ordre, en vue d'assurer l'hygiène et la sécurité du chantier, conformément à la réglementation en vigueur,

- les clôtures de chantier (hauteur mini supérieure à 1,80 m), signalisations et éclairage réglementaires de chantier, dispositifs de protection de l'environnement (arbres, mobilier urbain, etc.), maintien en état de propreté de l'emprise du chantier,
- les équipements de sécurité appropriés à la nature des travaux, en conformité à la législation et à la réglementation,
- les entourages des trappes de visite, détecteurs de gaz, cordes et harnais de sécurité, éclairage,
- les passerelles sécurisées pour piétons, maintien des accès aux riverains,
- la mise en place et la maintenance des accès aux propriétés riveraines ainsi que toute clôture et signalisations propres à la sécurité du chantier et suivant les stipulations des règles en vigueur,
- la mise en place de la signalisation et de la déviation de la circulation (mini 10 panneaux déviations standards) et des piétons, maintien de tous les panneaux et des accès aux riverains,
- la fourniture, la mise en place et la maintenance, pendant la durée du chantier, d'un ensemble signalisation matérialisant la déviation de la circulation et la signalisation temporaire de proximité propre à la sécurité du chantier,
- la réalisation de diagnostics amiante de la chaussée en vue du futur rabotage,
- la mise en place de séparateurs ou autres dispositifs délimitant l'emprise des travaux, si nécessaire.
- la mise en place de feux tricolores pour circulation alternée si nécessaire, et de leur alimentation électrique,
- la maintenance de l'ensemble de ce dispositif de signalisation 24h/24h pendant toute la durée de la (ou des) déviation(s) de circulation,
- les frais relatifs au fonctionnement des dispositifs de protection de l'environnement,
- l'enlèvement des installations, le repli du matériel propre aux travaux et la remise en état des lieux et toutes les sujétions liées à la remise en état des terrains en fin de chantier,
- la prise en compte du contexte coronavirus Covid 19,
- les travaux de nettoyage du chantier en cours et en fin de travaux.

De plus, les préconisations demandées par la CARSAT devront être respectées, réputées connues et prises en compte dans le présent prix.

Le forfait sera payé :

QUATRE MILLE EUROS.....

4 000.00

1.B.1.2 Réalisation du Marquage-piquetage des réseaux

Ce prix rémunère le marquage-piquetage au sol permettant de signaler les réseaux (réseau principal et branchements) et le cas échéant, la localisation des points singuliers, tels que les affleurants, les changements de direction et les organes volumineux ou présentant une sensibilité particulière.

Le marquage-piquetage devra être réalisé pour tout élément souterrain situé dans la zone d'intervention ou à moins de 2 mètres en planimétrie de l'emprise de travaux. Il est effectué en tenant compte de l'incertitude de positionnement des ouvrages concernés.

La prestation comprend :

- le marquage-piquetage conformément au code couleur de la Norme S70-003-1 annexe G;
- le compte rendu de marquage piquetage et le reportage photographique ;
- la maintenance pendant la durée des travaux.

Le forfait sera payé :

CINQ CENTS EUROS.....

500.00

1.B.1.3 Dossier d'exécution

Ce prix rémunère l'élaboration d'un dossier d'exécution relatif à l'ensemble du chantier, comprenant notamment :

- L'élaboration, pendant la période de préparation du chantier, après bornage (à la charge du maître d'ouvrage), des plans d'exécution calés en planimétrie (système LAMBERT) et en altimétrie (système N.G.F.).

- Les modifications éventuelles par rapport au plan projet initial pour validation par le maître d'oeuvre,
- le suivi et les mises à jour nécessaires de ces plans, pendant toute la durée du chantier, ainsi que la validation des plans à indiquer et à faire valider par le maître d'oeuvre,
- La transmission de ces plans au maître d'oeuvre, sous format papier et sous format informatique (DWG).
- la fourniture d'un dossier d'exploitation sous chantier et son approbation par les services gestionnaires de la voirie.
- Le dimensionnement des structures de chaussée ainsi que toutes les études nécessaires en cours de chantier afin de satisfaire aux exigences du présent marché.
- Le calcul, avant le début du chantier, des quantités nécessaires en matériaux, et la proposition au maître d'oeuvre des éventuelles modifications nécessaires.

Le forfait sera payé :

MILLE EUROS 1 000.00

1.B.1.4 Sondages préliminaires

- Ce prix rémunère une campagne de sondages comprenant :
- les terrassements manuels permettant de mettre à jour et de localiser des ouvrages ne figurant pas sur les plans de récolement fournis par les concessionnaires ou le Maître d'Ouvrage,
 - la fourniture du rapport faisant état de l'emplacement des sondages, du repérage tant en planimétrie qu'en altimétrie, de la nature et de la destination des ouvrages.
 - la mise à disposition du personnel et du matériel nécessaires à ces sondages, le remblaiement des fouilles et la remise en état des lieux et toutes autres sujétions.

Le forfait sera payé :

HUIT CENTS EUROS 800.00

1.B.1.5 Protection des arbres pendant la durée du chantier

- Ce prix rémunère la fourniture et la mise en place de protection du tronc des arbres maintenus dans le cadre du projet et comprend :
- la fourniture et mise en place d'un géotextile 400g/m² minimum en périphérie du tronc sur une hauteur de 2.50m minimum,
 - la fourniture et la mise en place, verticalement et jointivement autour du tronc, de planches de 0.20m de large environ et 0.27m d'épaisseur minimum maintenues solidement par au moins deux cerclages métalliques (feillard) y compris toutes sujétions de fourniture et mise en oeuvre.
- Ce dispositif, destiné à protéger le tronc des arbres contre tous chocs ou projections, sera mis en place avant le début des travaux et maintenu en état jusqu'à la réception.

L'unité sera payée :

TROIS CENTS EUROS 300.00

1.B.1.6 Nettoyage général de l'emprise des travaux

- Comprenant :
- le nettoyage de toute végétation de quelque nature qu'elle soit, y compris abattage d'arbres, d'arbustes, haies et buissons, avec dessouchage total des racines, chargement, transport et évacuation des résidus en décharge.
 - la démolition et l'évacuation en décharge des gravats et toutes sujétions, du pilier béton,
 - la dépose de tout mobilier urbain, conteneurs poubelles, abris bus (démolition des plots béton de fondations...) de tous éléments existants dont la dépose sera nécessitée par la réalisation des travaux,
 - le nettoyage des bétons de scellements, le chargement en camion, le transport et le déchargement aux Ateliers Municipaux pour stockage, ou l'évacuation en décharge,

- l'évacuation en décharge des gravats et toutes autres sujétions,
- la dépose de la signalisation verticale existante,
- la dépose et enlèvement, en décharge, de tous matériels ou matériaux non réutilisables pour les besoins du chantier et toutes autres sujétions nécessaires pour assurer un nettoyage parfait des lieux permettant la réalisation des travaux dans de bonnes conditions.

Le forfait sera payé :

MILLE EUROS

1 000.00

1.B.2 TERRASSEMENTS GENERAUX

1.B.2.1 Sciage du revêtement existant

Comprenant, au raccordement avec la voirie existante :

- le traçage,
- le découpage à la scie du revêtement de toutes natures,
- l'évacuation des matériaux découpés,
- l'amenée, le repli du matériel, toutes fournitures nécessaires à cette prestation et toutes autres sujétions.

Le mètre linéaire sera payé :

QUATRE EUROS

4.00

1.B.2.2 Terrassements en déblais

Terrassements pour mise à la cote du fond de forme du projet compris arrachage aux engins mécaniques et évacuation des bordures, dalles, caniveaux, avaloirs, canalisations, **revêtements béton**, pavés ou enrobés et tous autres ouvrages non conservés et ne nécessitant pas une dépose particulière.

Cette prestation sera réalisée en terrain toute nature et conformément aux plans de voirie joints. Inclus toutes sujétions de mise en oeuvre pour obtenir les résultats exigés par le C.C.T.P. et le C.C.T.G. et suivant les épaisseurs indiquées sur les plans et profils annexés au présent dossier.

Le mètre cube sera payé :

TREIZE EUROS

13.00

1.B.2.3 Evacuation des déblais excédentaires

Comprenant :

Le chargement sur camion, le transport en décharge définitive, le déchargement, le régalage du site d'apport ou autres sujétions.

Le mètre cube sera payé :

SEPT EUROS

7.00

1.B.2.4 Purges complémentaires aux terrassements

Comprenant, en cas de rencontre de sols hétérogènes ou non porteurs :

- les terrassements complémentaires, en déblais,
- l'évacuation en décharge des matériaux extraits,
- la mise en place d'un géotextile adapté en fond de fouilles et comblement du vide avec transport,

- la fourniture et la mise en oeuvre de matériaux de carrière dont le diamètre des plus gros éléments sera compris, suivant la nature du terrain rencontré, entre 200 et 500 mm.
Inclus toutes sujétions de terrassements, fourniture, mise en oeuvre et compactage pour obtenir les résultats exigés par le C.C.T.P. et le C.C.T.G. et jusqu'à une profondeur de 1,00 m. maximum mesurée depuis le fond de forme. Cette prestation ne sera réalisée que si les résultats des essais de portance au niveau du fond de forme devaient être insuffisants ou après constat contradictoire avec le maître d'oeuvre.

Le mètre cube sera payé :

CINQUANTE EUROS

50.00

1.B.3 VOIRIE

1.B.3.1 Réglage et compactage

Réglage, compactage du fond de forme comprenant toutes sujétions nécessaires pour la remise à niveau de la forme, avec une tolérance admise de + ou - 3 cm, façons de pentes et de dévers suivant projet et obtention des résultats de portance recherchés.

Le mètre carré sera payé :

UN EURO ET CINQUANTE CENTS

1.50

1.B.3.2 Essais de plaque

Ce prix rémunère les campagnes d'essais de plaque sur fond de forme du projet, sur la couche de fondation 0/80 et sur la couche de 0/315, réalisés soit par le Laboratoire Départemental de l'Équipement, soit par un laboratoire agréé, avant mise en oeuvre des revêtements, y compris la fourniture des rapports faisant état de l'emplacement des essais et des résultats obtenus.
Objectif minimum à atteindre (cycle EV2) à raison de 1 essai/250m² environ et à chaque fois que nécessaire.

Fond de forme = 50 MPA mini et 0/315 = 90 MPA mini.

Le forfait sera payé :

HUIT CENTS EUROS

800.00

1.B.3.3 Matériaux concassés 0/80

Fourniture et mise en oeuvre de matériaux concassés 0/80 de carrière pour couche de forme ou de fondation des chaussées, compris malaxage si nécessaire pour supprimer toute ségrégation des matériaux, réglage, arrosage et compactage. Épaisseurs après compactage suivant indications portées aux plans et profils en travers joints.

Le mètre cube sera payé :

VINGT-SEPT EUROS

27.00

1.B.3.4 Matériaux concassés 0/315

Fourniture, transport et mise en oeuvre de matériaux concassés 0/315 pour réalisation de la couche de base, compris malaxage pour supprimer toute ségrégation des matériaux si nécessaire, réglage, arrosage et compactage soigné, fin réglage avec façons de pentes suivant dévers et profils en long. Épaisseurs après compactage suivant indications portées aux plans et profils en travers joints.

Le mètre cube sera payé :

TRENTE-TROIS EUROS

33.00

1.B.3.5 Matériaux concassés 40/80

Fourniture et mise en oeuvre de matériaux concassés 40/80 drainants de carrière enterré compris épandage et réglage homogène sur toute la surface.

Le volume de vides du bassin devra représenter au minimum 35% du volume total.

Le mètre cube sera payé :

TRENTE-SIX EUROS 36.00

1.B.3.6 Matériaux 10/30

Fourniture et mise en oeuvre de matériaux à refus 10/30 pour couche de réglage sur la structure drainante, compris épandage et réglage homogène sur toute la surface concernée.

Le mètre cube sera payé :

TRENTE-SEPT EUROS 37.00

1.B.3.7 Fourniture et pose de bordures préfabriquées

La fourniture et la pose de bordures préfabriquées en béton moulé et vibré hautes performances aspect de surface pierre sciée (similaire ou identique au visuel ci-dessous) et traitement à propriétés hydrofuge/oléofuge intégré, coloris à définir avec la maîtrise d'oeuvre (grise), et conformes au cahier de détail des ouvrages joint au présent dossier, comprenant :

- les terrassements nécessaires et l'évacuation des matériaux extraits des fouilles,
- les fondations de béton B25 sur 0.15 m d'épaisseur minimum, reposant obligatoirement sur une forme de matériaux concassés soigneusement compactés,
- les épaulements en butée de part et d'autres des bordures, coupes à la disqueuse, obligatoirement en onglets pour angles vifs.
- la pose devra être réalisée conformément au plan, carnet de détails, profil en travers ainsi qu'au respect des pentes.

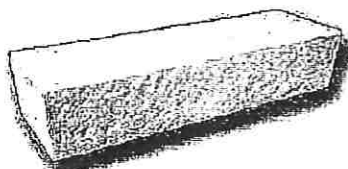
Les joints entre éléments de bordures et caniveaux n'excéderont pas 1 cm et seront remplis à l'aide de matériaux élastoplastiques ou d'un mortier de ciment dosé à 400 kg de C.P.A. au minimum.

En alignement droit, les éléments seront de 1.00 ml et de 30 cm en courbes.

Tout élément cassé à la massette, fendu, épaufré, ou présentant un défaut quelconque sera obligatoirement changé sur simple injonction du Maître d'Ouvre, jusqu'à ce que la réception des travaux soit prononcée.

Cette prestation comprend également le transport, la livraison et le déchargement sur chantier.

Le produit proposé sera soumis à l'approbation du maître d'ouvrage, pour une meilleure appréciation du produit, un échantillon de dimensions 20cmx20cmx20cm devra être fourni avec la réponse à l'appel d'offre.



1.B.3.7.1 - Bordure Type T2

Comportant 1 arête arrondie, rayon 2 cm.

Le mètre linéaire sera payé :

QUATRE-VINGT-SEPT EUROS 87.00

1.B.3.7.2 - Bordure Type P1

Le mètre linéaire sera payé :

CINQUANTE-SEPT EUROS 57.00

1.B.3.7.3 - Bordure Type P3

Le mètre linéaire sera payé :

CINQUANTE-SEPT EUROS 57.00

1.B.3.7.4 - Caniveaux CS1

Le mètre linéaire sera payé :

SOIXANTE-TROIS EUROS 63.00

1.B.3.7.5 - Caniveaux CC1

Le mètre linéaire sera payé :

QUATRE-VINGT-NEUF EUROS 89.00

1.B.3.8 Mise à la cote des éléments de voirie

Ce prix rémunère la remise à niveau de tout élément en affleurement de voirie, toutes sujétions de fournitures, manutentions, mise en oeuvre ou autres comprises et notamment :

a/ - pour les bouches à clef

- l'enlèvement éventuel et la remise à niveau des bouches à clef existantes,
- la recoupe, l'allongement ou le remplacement, si nécessaire, du tube allonge,

b/ - pour les petits tampons (Gaz, tab. siphonides, F.T., etc ...)

- la dépose soignée du tampon de fermeture et de son cadre,
- la remise à niveau au projet fini en tenant compte des pentes et dévers par piquage des parois ou complément de béton coffré,
- le scellement du cadre et la remise en place du tampon ou leur remplacement par un cadre et tampons adaptés aux nouvelles conditions de trafic,

c/ - pour les regards de visite

- la dépose du tampon et éventuellement, de la dalle de couverture,
- la remise à niveau au projet fini en tenant compte des pentes et dévers par piquage des parois ou complément de béton coffré et étanche,
- la remise en place de la dalle ou son changement s'il y a lieu,
- le scellement du cadre et la pose du tampon,
- les enduits intérieurs assurant l'étanchéité si nécessaire.

L'unité sera payée :

CENT DIX EUROS 110.00

1.B.3.9 Remplacement tampon sur chambre ou regard existant

Ce prix rémunère le remplacement de tampons de regards ou de chambres existants par des tampons en fonte de mêmes caractéristiques (dimensions et classe de résistance). Il comprend notamment :

- la dépose du tampon et du cadre en place,
- la reprise de l'arase de la chambre,
- le scellement du cadre sur la chambre,
- la fourniture et pose du tampon fonte à cadre apparent carré,
- la mise à la cote parfaite sur la voirie environnante,
- l'évacuation des excédents et la remise en état des abords de la chambre et toutes autres sujétions,

L'unité sera payée :

TROIS CENT SOIXANTE-DIX EUROS

370.00

1.B.3.10 Revêtement en béton désactivé fin coloré

Réalisation de revêtement de trottoir en béton désactivé fin coloré comprenant :

- la fourniture et mise en œuvre de béton dosé à 350 kg/m³ mini sur une épaisseur de 0.15 mini, avec treillis soudé P 200 en nappe inférieure, coupé au droit des joints de dilatation ou avec mise en œuvre de fibres synthétiques suivant dosage préconisé par le fabricant, le béton sera teinté au choix du maître d'ouvrage,
- la réalisation, tous les 3 mètres environ, de joints de dilatation à l'aide de plaquettes P.V.C. prévues à cet effet,
- la mise en œuvre de béton, réglage soigné à la règle suivant pentes et dévers,
- l'application du désactivant en surface, lavage, évacuation des rejets,
- l'application d'un produit de cure ou d'un film de protection pour éviter la dessiccation,
- le nettoyage des abords.

Des planches d'essais seront soumises à l'agrément du Maître d'Ouvrage avant réalisation.

Le mètre carré sera payé :

QUARANTE-NEUF EUROS

49.00

1.B.3.11 Revêtement en béton désactivé fin coloré DRAINANT

Réalisation de revêtement de trottoir en béton désactivé fin coloré **drainant** comprenant :

- l'étude de formulation ainsi que tous les frais liés à la fabrication,
- l'amenée et le repliement de l'atelier de mise en œuvre adapté à la configuration du site et à la surface à mettre en œuvre, y compris si nécessaire, à la mise en œuvre manuelle,
- la protection des bâtiments, bordures et ouvrages divers de voirie,
- la préparation du support,
- le coffrage et décoffrage,
- la fourniture et mise en œuvre de béton désactivé drainant épaisseur 0.18 m, formule pour perméabilité de 50 L/m²/sec, gravillons concassés au choix du maître d'ouvrage, le béton sera teinté au choix du maître d'ouvrage,
- la réalisation, tous les 2.50 mètres environ, de sciage pour joints de dilatation,
- la mise en œuvre de béton, réglage et le serrage soigné à la règle suivant pentes et dévers,
- l'application du produit désactivant en surface, lavage, évacuation des rejets,
- l'application d'un produit de cure ou d'un film de protection pour éviter la dessiccation,
- la protection et la signalisation pendant le temps de prise,
- la dépose des protections et le nettoyage des abords.

Des planches d'essais seront soumises à l'agrément du Maître d'Ouvrage avant réalisation.

Le mètre carré sera payé :

SOIXANTE-DIX EUROS

70.00

1.B.3.12 Imprégnation sablée

Fourniture et mise en oeuvre d'une couche d'imprégnation à l'émulsion à 65% (1,5kg/m²) ou au bitume fluidifié (1,3 kg/m²) sur toutes les surfaces destinées à recevoir les bétons bitumineux, compris gravillonnage (6l/m² de 4/6), cylindrage et toutes autres sujétions.

Le mètre carré sera payé :

DEUX EUROS 2.00

1.B.3.13 Enrobés denses, à chaud, 130/140 Kg/m²

Fourniture d'enrobés denses à chaud, à raison de 130 kg /m², compris liants, granulats lydiennes (0/10 max). Epaisseur mini. 0.06 m. Mise en oeuvre mécanique.
Compris études de formulation, toutes sujétions de fabrication en centrale, transport, mise en oeuvre sur site, cylindrage ou autres...

Le mètre carré sera payé :

VINGT-DEUX EUROS 22.00

1.B.4 SIGNALISATION VERTICALE

1.B.4.1 Fourniture et pose de signalisation verticale

Ce prix rémunère la fourniture et pose de panneaux de signalisation de gamme normale et comprend notamment :

- les terrassements nécessaires pour la réalisation des massifs de fondations,
- l'évacuation, en décharge, des matériaux extraits,
- la fourniture et le scellement du support en tube acier galvanisé 80 x 40 x 3.5 (type fermé MA) dans un massif en béton aux dimensions appropriées,
- toutes fournitures et mise en oeuvre pour la pose des panneaux (hauteur sous panneau : 2.30 m.) y compris, la boulonnerie, les colliers de fixation, le bouchon d'extrémité, accessoires et toutes autres sujétions pour respect des normes applicables en la matière.

L'implantation de cet ensemble de signalisation devra obtenir l'approbation du Service Circulation de la Commune ou du gestionnaire de la voie.

1.B.4.1.1 - Pour un panneau AB4 (800) Classe II

Pour un panneau AB4 "STOP" (800) Classe II.

L'unité sera payée :

DEUX CENT CINQ EUROS 205.00

1.B.4.1.2 - Pour un panneau B1 (650) (sens interdit)

L'unité sera payée :

CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT EUROS 198.00

1.B.4.1.3 - Pour un panneau B15 (sens prioritaire)

L'unité sera payée :

.....CENT QUATRE-VINGT-QUINZE EUROS..... 195.00

1.B.4.1.4 - Pour un panneau B30 (zone 30)

L'unité sera payée :

.....DEUX CENT DIX-SEPT EUROS..... 217.00

1.B.4.1.5 - Pour un panneau B51 (fin zone 30)

L'unité sera payée :

.....DEUX CENT DIX-SEPT EUROS..... 217.00

1.B.4.1.6 - Pour un panneau C18 (sens prioritaire)

L'unité sera payée :

.....CENT QUATRE-VINGT-QUINZE EUROS..... 195.00

1.B.4.1.7 - Pour un panneau C20 (passage piéton)

L'unité sera payée :

.....CENT QUATRE-VINGT-QUINZE EUROS..... 195.00

1.B.5 SIGNALISATION HORIZONTALE

1.B.5.1 Marquage au sol à la peinture

Comprenant :

- la préparation du support,
- le pré-traçage,
- la fourniture et la mise en oeuvre de la peinture routière antidérapante, homologuée et suivant normes actuellement applicables,
- toutes sujétions de mise en place et d'enlèvement de dispositifs de sécurité pour protection du chantier, de fournitures, mises en oeuvre ou autres.

Nota : Valeur de U = 5 cm.

1.B.5.1.1 - Pour une ligne "STOP" (T'2)

Le mètre linéaire sera payé :

.....CINQ EUROS..... 5.00

1.B.5.1.2 - Pour une ligne continue (2U)

Le mètre linéaire sera payé :

.....UN EURO ET QUINZE CENTS..... 1.15

1.B.5.1.3 - Pour flèche directionnelle simple

flèche directionnelle simple (à droite, en face ou à gauche) de 4,00 m de longueur

L'unité sera payée :

QUATORZE EUROS 14.00

1.B.5.1.4 - Pour un passage piétons

Le mètre carré sera payé :

NEUF EUROS 9.00

1.B.5.2 Dispositif de marquage podotactile d'éveil à la vigilance (bande)

Ce prix rémunère le marquage visiotactile d'éveil à la vigilance par bande "rapportée" de 0.42m de large implanté entre 0.50 et 0.90m à partir du bord de la zone dangereuse, suivant la norme NF P 98-351 comprenant :

- le balisage et la mise en sécurité de la zone de travaux,
- le nettoyage et balayage de la zone, le support devra être sec et propre,
- la fourniture et l'application au rouleau d'une première couche de résine méthacrylique bi-composant,
- la fourniture et le positionnement de la trame en textile fibre de verre souple incluant les plots de résine,
- la fourniture et l'application au rouleau d'une deuxième couche de résine afin de noyer la trame
- le nettoyage et le débalisage de la zone de travail après avoir respecté les temps de polymérisation de la résine et toutes autres sujétions.

Chaque proéminence aura un diamètre 25mm au sol et 5mm en saillie.

Le mètre linéaire sera payé :

QUARANTE-SIX EUROS 46.00

1.B.6 RESEAU EAUX PLUVIALES

1.B.6.1 Tranchée pour réseau Eaux Pluviales

Ouverture et fermeture de tranchées, aux engins mécaniques, en terrain de toute nature, pour toutes profondeurs comprenant :

- la démolition et le sciage de la chaussée existante,
- la préparation du sol, la correction et le réglage du fond de fouille, les épuisements des eaux d'infiltration jusqu'à 20 m³/h, le détournement des eaux de ruissellement,
- la constitution du lit de pose, enrobage des canalisations jusqu'à + 0.20 m de la génératrice sup. avec sable 0/2 ou gravier 2/6 ou 3/8 en présence d'eau,
- les surlargeurs nécessaires en cas de blindage,
- les dégagements manuels des ouvrages rencontrés ou croisés, leurs étalements pour assurer leur sauvegarde et leur maintien pendant et après les travaux,
- la mise en place et maintenance des dispositifs de sécurité et de signalisation, gardiennage, éclairage, toutes mesures nécessaires pour assurer la circulation et l'accès des riverains,
- l'entretien des remblais,
- toutes fournitures, façon, main d'oeuvre et autres sujétions.

La tranchée sera d'une largeur équivalente au diamètre de la canalisation + 0,30 m de part et d'autre de celle-ci.

1.B.6.1.1 - Pour une canalisation jusqu'au ø 300 mm

Largeur 1.00 m

Le mètre linéaire sera payé :

VINGT EUROS

20.00

1.B.6.2 Remblaiement des tranchées en 0/315

Fourniture, transport et mise en oeuvre de matériaux concassés 0/315 pour remblaiement des tranchées sous chaussée jusqu'au niveau fond de forme de la chaussée, compris réglage, arrosage et compactage par couches successives de 0.20 m d'épaisseur jusqu'à l'obtention des résultats de densification demandés au C.C.T.P. et C.C.T.G.

Le mètre cube sera payé :

TRENTE-CINQ EUROS

35.00

1.B.6.3 Evacuation des terres extraites

Evacuation et régalaie, en décharge définitive, des terres extraites des fouilles, correspondant au volume des matériaux de remblaiement (hors volume des matériaux de pose, d'enrobage et du volume de la canalisation compté par ailleurs), compris reprise des jets sur berges, transport en décharge, déchargement, régalaie aux engins mécaniques et toutes sujétions.

Le mètre cube sera payé :

VINGT EUROS

20.00

1.B.6.4 Grillage avertisseur marron détectable

Fourniture et mise en place, en tranchée, d'un grillage avertisseur marron, détectable, pour réseaux d'Eaux Pluviales y compris déroulage, coupes et toutes autres sujétions.

Le mètre linéaire sera payé :

UN EURO

1.00

1.B.6.5 Fourniture et pose de drains ø 200 mm

Ce prix rémunère :

- les terrassements nécessaires,
- la constitution du lit de pose, enrobage des canalisations jusqu'à + 0.10 m de la génératrice sup. avec gravier 2/6 ou 3/8,
- la fourniture et pose, dans les bassins drainants, de drains routier D.N. 200mm, compris déroulage, manchons, raccordements etc...

Le mètre linéaire sera payé :

VINGT-HUIT EUROS

28.00

1.B.6.6 Canalisations d'Eaux Pluviales

Fourniture et pose, en tranchée, de canalisations en béton armé 135 A, centrifugé à collet avec joints à gorge et anneau caoutchouc, ou en P.V.C. SN8, ou du type "HYDROTUB" ou similaire, au choix de l'Entreprise et sous couvert de l'agrément du Maître d'Ouvrage comprenant :

- le transport à pied d'œuvre, mise en place en fond de tranchées, réglages des pentes, joints, coupes, raccordements étanches aux ouvrages existants ou à créer, et toutes autres sujétions. (Le sable de lit de pose et d'enrobage étant comptés avec la tranchée).

1.B.6.6.1 - Pour une canalisation Fonte ø 200 mm

Le mètre linéaire sera payé :

CENT EUROS

100.00

1.B.6.7 Caniveau à grille 300 x 300

Construction caniveau à grille 300 x 300 comprenant notamment :

- le découpage à la scie de la chaussée existante,
- les terrassements nécessaires et l'évacuation des déblais en décharge définitive,
- la fourniture et pose sur lit de sable ou béton de propreté d'un caniveau préfabriqué, en béton avec feuillures, de dimensions intérieures 30 x 30, réglé au niveau fin de la chaussée avoisinante,
- le remblaiement du vide de fouille en matériaux incompressibles,
- la fourniture et pose dans les feuillures d'éléments de grilles caniveau à barreaux en fonte, de dimensions 750 x 350 mm (ouverture 300 mm) et de classe C250 et toutes sujétions de fourniture, pose, réglage, raccordements soignés et étanches sur la canalisation de sortie.

Le mètre linéaire sera payé :

DEUX CENT SOIXANTE EUROS

260.00

1.B.6.8 Regard avaloir avec grille 600x600

Construction de regard avaloir avec grille concave 600 x 600, compris :

- les terrassements supplémentaires, l'évacuation en décharge des terres extraites,
- le coffrage, la mise en oeuvre de béton vibré, le décoffrage, confection de dessableur de 0.20 m minimum de hauteur, lissage des parois si nécessaire, raccordements soignés et étanches sur les canalisations existantes,
- la fourniture et le scellement d'une grille, plate ou concave avec cadre,
- les raccordements soignés aux bordures et caniveaux et toutes sujétions.

L'unité sera payée :

HUIT CENTS EUROS

800.00

1.B.6.9 Regard avaloir complet "Selecta MAXI"

Construction d'un avaloir à grille Classe C250 - EN 124 comprenant :

- les terrassements supplémentaires et évacuation en décharge définitive des terres extraites,
- la fourniture et pose de la cuve préfabriquée, étanche, de 70 x 70 en béton ou à couler sur site, avec dessableur de 0,20 m minimum de hauteur,
- la fourniture et le scellement d'un ensemble "plaque de recouvrement / grille" du type "Selecta Maxi" ou similaire, supportant un trafic routier T0,
- le té de curage ø 300 mm avec bouchon obturateur,

Toutes sujétions de fourniture, pose, coffrage, décoffrage, lissage des parois si nécessaire, raccordements soignés aux bordures et étanches sur les canalisations. Cet ensemble devra se conformer aux prescriptions du fascicule 70 du C.C.T.G.

L'unité sera payée :

HUIT CENTS EUROS 800.00

1.B.6.10 Reprise des descentes d'eaux de toitures

Ce prix rémunère la reprise des descentes de toitures ou sorties d'eaux de pluie afin de les remettre à la cote du projet fini, s'il y a lieu, et comprend :

- la dépose soignée du dauphin existant en vue de son réemploi,
- le sectionnement éventuel ou l'ajout de canalisations (natures et diamètres identiques à l'existant) assurant l'ajustement au niveau fini du trottoir,
- la fourniture d'un nouveau dauphin si nécessaire, la pose avec colliers de fixation sur le mur des bâtiments et toutes autres sujétions de fournitures, coupes, joints, manutentions, mise en oeuvre, etc...

L'unité sera payée :

CENT VINGT EUROS 120.00

1.B.6.11 Raccordement sur réseau Eaux Pluviales existant

Comprenant :

- les terrassements nécessaires et l'évacuation des déblais en décharge définitive,
 - le dégagement manuel de la canalisation existante,
 - la découpe soignée de la canalisation par carottage,
 - le raccordement étanche et toutes sujétions de réalisation et mise en oeuvre.
- La fourniture et la pose du regard de visite étant comptées par ailleurs.

L'unité sera payée :

QUATRE CENTS EUROS 400.00

1.B.7 DIVERS

1.B.7.1 Reprise d'enduits de façades

Ce prix rémunère :

- le repiquage éventuel de l'enduit existant,
- l'application d'un nouvel enduit au mortier de ciment hydrofuge,
- l'application d'un revêtement superficiel à l'identique (aspect et couleur) et toutes autres sujétions.

Le mètre carré sera payé :

TRENTE EUROS 30.00

1.B.7.2 Fourniture et pose de potelet

Comprenant :

- le carottage ou terrassement du revêtement au diamètre approprié,
- la fourniture d'un potelet, h:900mm, surmonté d'un chapeau bombé, techniquement et esthétiquement similaire au visuel joint ci-dessous.



- le scellement au mortier de béton assurant le blocage du potelet,
 - la pose parfaitement alignée, calée et réglée, et toutes autres sujétions.
- Le modèle et la couleur (RAL) seront soumis à l'approbation du Maître d'Ouvrage.

L'unité sera payée :

DEUX CENT QUINZE EUROS

215.00

1.B.7.3 Fourniture et pose de potelet tête blanche

Comprenant :

- le carottage ou terrassement du revêtement au diamètre approprié,
- la fourniture d'un potelet, h:1100mm, surmonté d'un chapeau bombé, avec le haut du potelet peint en blanc pour que les normes PMR soient respectées, techniquement et esthétiquement similaire au visuel joint ci-dessous.



- le scellement au mortier de béton assurant le blocage du potelet,
 - la pose parfaitement alignée, calée et réglée, et toutes autres sujétions.
- Le modèle et la couleur (RAL) seront soumis à l'approbation du Maître d'Ouvrage.

L'unité sera payée :

DEUX CENT TRENTE-DEUX EUROS

232.00

1.B.7.4 Fourniture et pose de barrière "Croix de Saint André"

Comprenant :

- le carottage ou terrassement du revêtement au diamètre approprié,
- la fourniture et la mise en oeuvre d'une barrière type "Croix de Saint André" en acier thermolaqué, longueur : 1.00m, hauteur hors sol : 0.90m
- la pose de la barrière parfaitement aligné, calé et réglé,

- le scellement au mortier de béton assurant le blocage de l'élément,
- et toutes autres sujétions.

Le modèle et la couleur (RAL) seront soumis à l'approbation du Maître d'Ouvrage.

L'unité sera payée :

DEUX CENT SOIXANTE EUROS

260.00

1.B.7.5 Fourniture et pose de corbeille

Comprenant :

- le carottage ou terrassement du revêtement au diamètre approprié,
- la fourniture de la corbeille conforme au visuel joint (ci-dessous),



- le scellement au mortier de béton assurant le blocage du support de la corbeille,
- la pose parfaitement alignée, calée et réglée, et toutes autres sujétions.

Le modèle sera soumis à l'approbation du Maître d'Ouvrage.

L'unité sera payée :

SIX CENT SOIXANTE EUROS

660.00

1.B.7.6 Fourniture et pose d'un distributeur de sac à déjections canines

Comprenant :

- le carottage aux diamètres appropriés ou terrassements pour scellements,
- la fourniture et la mise en place d'un distributeur de sacs à déjections canines (canisacs),
- la pose de l'élément parfaitement aligné, calé et réglé,
- et toutes autres sujétions.

Le modèle et la couleur seront soumis à l'approbation du Maître d'Ouvrage.

L'unité sera payée :

DEUX CENT CINQUANTE EUROS

250.00

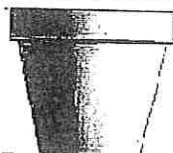
1.B.7.7 Fourniture et pose de grand pot

Comprenant :

- le transport, la fourniture et la mise en place d'un grand pot similaire au visuel ci-dessous, avec couronne supérieure cylindrique, corps tronc conique et trou d'évacuation, teinté dans

la masse (choix au maître d'ouvrage), en Polyéthylène traité contre les UV et avec les caractéristiques suivantes :

- hauteur hors sol 107 cm,
- Diamètre au sommet 120 cm,
- Diamètre intérieur 103 cm,



- la mise en pot du sujet (compté par ailleurs), le scellement , et toutes autres sujétions.

Le modèle sera soumis à l'approbation du Maître d'Ouvrage.

L'unité sera payée :

MILLE TROIS CENTS EUROS

1 300.00

1.B.7.8 Fourniture et plantation de végétaux ou d'arbres

Ce prix rémunère la fourniture, transport, et plantation d'arbustes ou d'arbres à hautes tiges comprenant :

- le piquetage contradictoire avec le Maître d'Ouvrage de chaque sujet ou massif avec définition des essences,
- l'ouverture des fosses suffisamment dimensionnées avec décompactage des parois et du fond,
- l'engrais de fond (corne broyée) mélangé à la terre de surface,
- le plombage des plants mis en terre par apport massif d'eau afin de combler les vides,
- l'apport et mise en oeuvre de terre végétale sur 0,50 m d'épaisseur moyenne après compactage, à raison de 0,80 m3 par arbre en moyenne. Cette terre sera de type franche ou maraîchère, sans pierres, racines, branches, ou autres éléments étrangers, elle ne devra pas comporter d'éléments toxiques, de pesticides rémanents ni être carencée chimiquement. Elle possédera un taux de C/N de 11 environ. Elle sera amendée de 10% de compost du type "Or Brun" actif ou similaire, finement réglée, ratissée et préparée avant de recevoir l'engazonnement ou les plantations.
- la fourniture et la pose d'un guide-racines en polypropylène jusqu'à une profondeur minimale de 0.90m,
- la fourniture, le transport à pied d'oeuvre et plantations des végétaux de premier choix, exempts de maladies ou blessures. Les arbres à tiges auront une tête bien formée, régulière et non déportée ou déséquilibrée,
- le collet de l'arbre devra se situer au niveau du sol définitif,
- la réalisation d'une cuvette et son entretien,
- la fourniture et mise place d'un tuteurage tripode,
- le suivi de la protection du tronc par géotextile,
- l'Entreprise assurera d'abondants apports d'eau, en surface et en profondeur (de 80 à 150 litres par arbre),

1.B.7.8.1 - Pour un "olivier"

Pour un olivier de 1° choix greffé, de 40/60 cm de tour de tronc à 1.00m de hauteur, livré en container. Y compris mis en pot (pot compté par ailleurs).

L'unité sera payée :

QUATRE CENT QUATRE-VINGTS EUROS

480.00

1.B.8 DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES

1.B.8.1 Dossier des Ouvrages Exécutés (Voirie et réseaux humides)

Ce prix rémunère la fourniture en cinq exemplaires et support informatique du Dossier des Ouvrages Exécutés comprenant :

- les rapports des essais de plaque et leurs localisations,
- le relevé planimétrique (rattaché au coordonnées LAMBERT III) et altimétrique (rattaché au N.G.F.) des éléments de voirie et de la chaussée ainsi que la nature des revêtements,
- le rapport des essais de compactage des tranchées.,
- les plans de récolement des réseaux Eaux Pluviales au format informatique des Sociétés Fermières ou du Maître d'Ouvrage. Ils seront, classe A, Géo Référencés, par une entreprise agréée, rattaché au système de coordonnées RGF 1993 CC43. Ils respecteront scrupuleusement la charte récolement du gestionnaire.
- les attestations de conformité établies par chaque concessionnaire.

L'ensemble sera payé :

MILLE EUROS

1 000.00

Suite à la négociation du 21 mars 2015

Fait à *Saint-Estève*

le *21 mars 2015*

L'entrepreneur *Sarl Travaux Publics Catalans*



N° facture	Date pièce	Echéance
202400330	18/10/2024	18/10/2024
N° Dossier	Réf. client	N° tva client
B24-331	DIAGNOSTIC	

MAIRIE DE LAROQUE DES ALBERES
18 Rue Dr Raymond Carbonneil
66740 LAROQUE DES ALBERES

Description de l'ouvrage

Commune de Laroque-des-Albères - Rue Joffre et Rue du Ruisseau

Diagnostic Amiante

Réalisation d'un dossier amiante sur enrobés. Ce dossier comprend :

- Déplacement
- 4 Carrotages sur chaussée
- Analyse amiante et HAP par laboratoire agréé COFRAC
- Rédaction du rapport

N° article	Désignation	Qte	Unité	Prix unit.	Montant HT	TVA
PRELEVEMENT	Prelèvement sur site	4	U	300.00 €	1 200.00 €	20
CR	Compte rendu	1	U	150.00 €	150.00 €	20
DEP-2	Déplacement entre 20 et 50 kms	1	F	70.00 €	70.00 €	20

Taux TVA	Montant TVA	Base TVA
20.00	284.00 €	1 420.00 €

Relevé d'Identité Bancaire			
Nom banque	CREDIT AGRICOLE		
N° BIC	AGRIFRPP871		
N° IBAN	FR7617106000203001428690609		
Banque	Guichet	N° compte	Clé
17106	00020	30014286906	09

Total HT	1 420.00 €
Total TVA	284.00 €
Total TTC	1 704.00 €



N° facture	Date pièce	Réf. client
202409059	30/09/2024	ETAT DES LIEUX
N° Dossier	Echéance	N° tva client
24-096	30/09/2024	

MAIRIE DE LAROQUE DES ALBERES 18 Rue du Dr Raymond Carbonneil 66740 LAROQUE DES ALBERES

Description de l'ouvrage
Commune de Laroque-des-Albères - Rue du Ruisseau Etablissement d'un plan d'état des lieux de la rue du ruisseau, sur une longueur d'environ 80m, dans les limites convenues par le MO en coordonnées CC43 NGF. Fourniture de plans imprimés + fichier DWG.

N° article	Désignation	Qte	Prix unitaire	% Avancem.	Montant HT	TVA
	N° DE DOSSIER : ETAT DES LIEUX					
T2-1 - RT 1	Relevé topographique - 1P	5	75.00 €	100.00%	375.00 €	20
T5-2 - DE	Report, dessin et édition des plans	3	50.00 €	100.00%	150.00 €	20
T9-2 - DEP 2	Déplacement jusqu'à 50 kms	1	60.00 €	100.00%	60.00 €	20

Taux TVA	Montant TVA	Base TVA
20.00	117.00 €	585.00 €

Relevé d'Identité Bancaire			
Nom banque	CA SUD-MED		
N° BIC	AGRIFRPP871		
N° IBAN	FR7617106000200554714800035		
Banque	Guichet	N° compte	Clé
17106	00020	05547148000	35

Sous-Total HT	585.00 €
Total situations	0.00 €
Total HT	585.00 €
Total TVA	117.00 €
Total TTC	702.00 €

#VALEUR!

LAROQUE DES ALBERES

Avenue Joffre et rue du ruisseau

Mission de Maitrise d'Oeuvre

Mission de base avec VISA

Taux indicatif (pour un coefficient de complexité égal à 13.87%

Coefficient de complexité 0.69

Taux de rémunération de la mission globale 9.57%

Ramené à 4.50%

Forfait de rémunération

17 100.00 € HT

Estimation prévisionnelle

380 000.00 € HT

Missions			Montant H.T. Partiel	Répartition	
				BE2T	
				%	Montant
Avant Projet Détaillé	APD	25%	4 275.00	100.00%	4 275.00
Etudes de projet	PRO	25%	4 275.00	100.00%	4 275.00
Assistance pour la passation des marchés de travaux	ACT	10%	1 710.00	100.00%	1710.00
Direction de l'exécution des marchés de travaux	DET	35%	5 985.00	100.00%	5 985.00
Assistance lors des opérations de réception	AOR	5%	855.00	100.00%	855.00

Délais

2 Sem.

2 Sem.

1 Sem.

Suivant Planning
des travaux*

1 Sem.

TOTAL H.T.	100%	17 100.00 € HT	17 100.00 € HT
			100.00%

* Nous estimons la durée des travaux à 3 mois suivant planning de travaux de l'entreprise retenue.

Le 13/11/2024.

Don par accord
Le 13/11/2024 C. NAUTÉ

